



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**26<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 21 septembre 2000, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdalla Saleh Al-Ashtal, Chef de la délégation du Yémen.

**M. Al-Ashtal** (Yémen) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Je ne voudrais pas non plus oublier de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, qui avait conduit avec grand succès les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

La présente session revêt une importance toute particulière, non seulement parce qu'elle intervient à l'aube du nouveau millénaire mais aussi parce qu'elle coïncide avec le Sommet du millénaire qui a, pour la première fois, réuni la majorité des dirigeants de ce monde. Par conséquent, les instruments historiques, qui ont émané de ce Sommet du millénaire, représentent le couronnement de cette manifestation historique.

La République du Yémen, comme le Président Ali Abdullah Saleh l'avait souligné lors de son intervention au Sommet du millénaire, est attachée aux idéaux et objectifs du Sommet. Elle appuie le rôle de

chef de file de l'ONU et adhère aux objectifs de la Charte des Nations Unies prônant les principes de la liberté, de l'égalité et de la justice pour que toutes les sociétés soient en mesure d'assumer leurs responsabilités nationales consistant à réaliser un développement durable et global en vue de l'élimination de la pauvreté, de la fourniture de denrées alimentaires, de logements, de soins médicaux et d'une éducation pour tous, et de la garantie des libertés fondamentales, des droits de l'homme, de la démocratie et de la possibilité pour les femmes de jouer pleinement le rôle qui leur revient au sein de la société.

La République du Yémen appuie donc les efforts que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies déploie pour développer le rôle, les mécanismes et les organes de l'Organisation en vue de relever les défis qui se posent à nous au XXI<sup>e</sup> siècle. La République du Yémen appuie également les mesures prises en faveur du renouveau et du développement des relations interétatiques et de leur adaptation aux nouvelles réalités mondiales, qui appellent la démocratie, le respect des droits de l'homme et la transformation de la mondialisation en une force positive et bénéfique pour tous les citoyens de ce monde. La République du Yémen propose, à cet égard, d'accueillir la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui aura lieu en 2003.

Notre monde est devenu un grand village planétaire dans lequel les événements sont interdépendants et où une quelconque attitude isolationniste ne saurait

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

avoir sa place. La fusion des économies des États est l'élément le plus évident de cette dépendance mutuelle et, par là même, du partage des responsabilités avec pour objectif, la création d'un environnement propice au développement et à l'élimination de la pauvreté à l'échelle tant nationale que mondiale. Une bonne gouvernance, comme il a été souligné dans la Déclaration du millénaire doit non seulement prévaloir au sein de chaque pays, mais également à l'échelle internationale. Elle doit être fondée sur le respect du droit et sur la transparence dans les systèmes monétaires, financiers et commerciaux.

Pour ce faire, il faut, selon nous, que les pays industrialisés les plus avancés honorent leurs engagements consistant à fournir une aide publique au développement aux pays en développement et à répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés en allégeant la dette des pays les plus pauvres et en acceptant l'annulation de toutes les dettes publiques bilatérales. L'élimination de toutes les barrières qui s'opposent à l'accès aux marchés mondiaux des produits en provenance des pays en développement s'inscrit également dans ce contexte.

Cette année, notre peuple a commémoré le dixième anniversaire de la restauration de l'unité du Yémen, événement cher à notre cœur. La République du Yémen a été en mesure d'enregistrer des succès dans la réalisation du processus démocratique, de la liberté, de la justice, du respect des droits de l'homme et de la promotion du rôle des femmes dans la société. Notre peuple est en passe de réaliser de nouveaux concepts en vue de s'adapter aux nouvelles réalités mondiales. Mais cet effort et les coûts d'une réforme économique et sociale complète lui imposent des fardeaux financiers considérables. De plus, les processus liés à la libéralisation de l'économie, à l'élimination des différentes subventions à l'achat de denrées alimentaires et de combustibles, à la réduction des services publics, prescrits par les institutions financières internationales, engendrent des tensions sociales. Nous demandons donc aux nations industrialisées avancées de prendre en compte la réalité sous-jacente à la responsabilité partagée dans le cadre du développement global et durable des pays en développement afin de garantir le développement, la sécurité et la stabilité à l'échelon régional et mondial.

La République du Yémen n'a jamais cessé de préconiser l'utilisation des méthodes les plus efficaces pour assurer la paix et la stabilité à l'échelle régionale

et internationale, et a constamment souligné la nécessité de régler tous les différends par des moyens pacifiques et d'utiliser à cet effet les mécanismes de règlement existants, conformément à la Charte des Nations Unies. La République du Yémen est fière de s'être fondée sur ces principes pour résoudre ses problèmes frontaliers avec trois États voisins : le Sultanat d'Oman, l'Érythrée et récemment, le Royaume d'Arabie saoudite.

Le 12 juin dernier, nous avons assisté à l'inauguration d'une ère nouvelle, ère nouvelle de fraternité, de coopération et d'intérêts partagés entre la République du Yémen et le Royaume frère d'Arabie saoudite après la signature entre les deux pays d'un traité sur les frontières territoriales et maritimes internationales et sur les zones avoisinantes. Nous considérons ce traité comme un événement historique dans la mesure où il met fin à une longue période de tension et d'instabilité. Les frontières entre ces pays sont devenues des passerelles d'amitié, de fraternité et de coopération, ce qui contribuera, nous n'en doutons pas, à la stabilité générale de la région.

On peut donc comprendre, sur cette base, les efforts que le Yémen déploie depuis longtemps, pour contribuer à trouver une solution aux problèmes qui aujourd'hui se sont accumulés en Somalie. Aujourd'hui après la Conférence d'Arta, après l'établissement d'une assemblée nationale et l'élection d'un président pour ce pays, nous appuyons la mise en oeuvre des décisions qui ont émané de la Conférence. Nous espérons que le consensus auquel sont parvenus les représentants des différentes couches du peuple somalien, mènera à la stabilité et instaurera le climat propice au lancement du processus de développement global et durable dans une atmosphère de concorde nationale. Ici, nous ne pouvons que rendre hommage aux efforts consentis par S. E. Ismail Omar Guelleh, le Président de la République de Djibouti, pour assurer le succès de la Conférence d'Arta.

De toute évidence, le retour à la normale en Somalie va renforcer la sécurité et la stabilité dans la corne de l'Afrique, région qui a été ravagée par les guerres et par les conséquences de ces dernières qui se manifestent par le mouvement de réfugiés à travers les frontières, comme celles de notre pays. Des centaines de milliers de réfugiés en provenance de Somalie et d'autres États de la région, ont en effet pénétré dans notre pays via le littoral. Nous exhortons la communauté internationale à apporter son aide pour résoudre

le problème des réfugiés et assurer leur retour dans leur foyer, dans un cadre régional de stabilité et de reconstruction.

La République du Yémen estime que la paix tant recherchée par les peuples est une paix fondée sur la justice, l'égalité et le respect des droits de l'homme. Par voie de conséquence, la paix au Moyen-Orient doit être fondée essentiellement sur le rétablissement de tous les droits légitimes du peuple palestinien, notamment la création d'un État indépendant sur le sol national palestinien, ayant Al Qods Al Charif comme capitale. Elle doit être fondée également sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés dans le Golan syrien. Dans ce contexte, nous saluons le Liban et son peuple qui ont inconditionnellement libéré leurs territoires du sud.

Le monde continue d'amasser de grandes quantités d'armes de destruction massive qui mettent en péril la sécurité et la stabilité internationales, et entravent les efforts accomplis en vue de parvenir au règlement des problèmes de développement. La République du Yémen insiste sur l'importance de transformer la région du Moyen-Orient en une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous prions instamment la communauté internationale d'exercer des pressions sur Israël pour qu'il adhère au Traité de non-prolifération et qu'il soumette toutes ses installations nucléaires au contrôle international.

L'Iraq vit une tragédie humaine à la suite de l'embargo imposé à ce pays depuis 10 ans. Sachant que l'Iraq a respecté la mise en oeuvre des résolutions internationales, le Yémen appelle, du haut de cette tribune, à mettre fin à cette situation tragique, en levant l'embargo qui n'a fait que trop durer et qui a gravement porté préjudice à toute la population iraquienne, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées. Dans le même contexte, nous appelons à la levée totale des embargos imposés au Soudan et à la Jamahiriya arabe libyenne.

Pour ce qui est du litige concernant les trois îles des Émirats arabes unis dans le golfe Arabique, le Yémen espère qu'un règlement pacifique et amiable pourra être trouvé, en s'inspirant de la conduite que notre pays a suivie pour régler ses litiges frontaliers avec ses voisins.

Nous nous félicitons de toutes les résolutions liées à la réforme de l'ONU et de ses structures afin que cette Organisation devienne plus transparente et plus démocratique, y compris les résolutions concernant l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et le renforcement du rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous espérons qu'à cette session importante, des résolutions supplémentaires seront adoptées pour contribuer à réformer et à restructurer l'ONU et ses organes afin qu'ils puissent répondre aux besoins du siècle nouveau dans lequel les problèmes ne cessent de se multiplier, et les relations entre États ne cessent de se compliquer.

Il relève de notre responsabilité de faire en sorte que la présente session se transforme en une occasion d'examiner nos réalisations et les résolutions déjà adoptées par nos dirigeants, lors du Sommet du millénaire. Il nous importe de transformer ces résolutions en une réalité tangible qui renforce notre quête de la sécurité et de la stabilité pour nos pays, ainsi que de la prospérité, du bien-être et du progrès pour nos peuples. Je suis convaincu qu'unis et sincères dans notre quête, nous saurons assurer le plein succès de la présente session et obtenir les résultats escomptés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Luvsangiin Erdenechuluun, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

**M. Erdenechuluun** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée du millénaire. Permettez-moi également de vous dire combien nous sommes certains que grâce à vos compétences, la présente session de l'Assemblée générale s'acquittera avec succès de son mandat. Je voudrais également rendre hommage au Président sortant, M. Theo-Ben Gurirab, pour sa direction excellente des travaux de la précédente session de l'Assemblée.

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue au gouvernement et au peuple de Tuvalu, dont l'adhésion à l'ONU renforce le caractère universel de l'Organisation.

La présente session de l'Assemblée générale a eu l'honneur de se voir confier la mission d'assurer le suivi des résolutions adoptées par les dirigeants du monde

lors du Sommet du millénaire. Personnellement, je considère la présente session comme étant particulière. Pendant 26 ans, soit une bonne partie de ma carrière diplomatique, j'étais associé à l'ONU. Je me sens particulièrement privilégié de prononcer, à partir de cette tribune, une déclaration politique de mon gouvernement en ma qualité de Ministre des affaires étrangères.

Il y a quelques jours, les États Membres ont réaffirmé au plus haut niveau leur attachement aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies, leur appui sans équivoque aux efforts visant à faire de l'ONU une organisation plus efficace et plus vigoureuse et leur détermination ferme d'oeuvrer de concert pour édifier un monde plus sain, plus propre et affranchi de la peur et du besoin. La Déclaration du millénaire souligne la responsabilité collective des dirigeants du monde de faire respecter les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité à l'échelle mondiale.

Ce sens de solidarité et de responsabilité partagée est, à notre avis, crucial pour la communauté internationale afin qu'elle puisse relever les formidables défis du nouveau millénaire. Les défis que le monde doit relever aujourd'hui sont multiples et complexes, aussi bien par leur portée que par leur nature. Le défi principal, tel qu'il est exposé dans le rapport du millénaire du Secrétaire général, consiste à transformer la mondialisation en un phénomène plus intégrant dont puissent jouir équitablement toutes les nations.

Au milieu des années 80, la notion de mondialisation était pratiquement inconnue. Quant aux notions de gouvernance mondiale ou de changement climatique mondial, elles l'étaient encore moins. Cependant, un peu plus d'une décennie plus tard, la notion de mondialisation ne fait pas seulement partie de notre vie quotidienne. Elle est devenue un processus puissant et incontournable. La mondialisation a provoqué dernièrement nombre de louanges et de critiques. Elle offre de grandes possibilités, mais elle peut aussi aggraver le climat d'insécurité, en particulier pour les nations les plus faibles et les plus pauvres. Comme mon Président, M. Natsagiyn Bagabandi, l'a dit dans son discours du millénaire :

« La Mongolie estime que, du fait de son impartialité et de sa légitimité universelle, ainsi que de la prédominance que lui confère la Charte par rapport à toute autre organisation internationale, l'ONU jouit d'une place exceptionnelle pour

fournir une direction générale capitale au processus de mondialisation ... pour qu'il incorpore la dimension humaine dans des tendances qui semblent difficiles à maîtriser » (A/55/PV.4).

Alors que nous tirons aujourd'hui les leçons de la crise financière asiatique des années 97-98, il devient évident que le processus de mondialisation devrait être géré de façon à ce que le meilleur parti possible soit tiré des occasions qu'elle nous offre et à ce que ses effets négatifs soit limités; il devient aussi évident que les politiques internes, quel que soit leur degré de rectitude, ne suffisent pas pour assurer un développement économique durable en cette ère d'interdépendance croissante. Ceci est d'autant plus vrai pour les pays en développement qui sont désavantagés du point de vue structurel. Dans un système d'échanges et d'investissements libéralisé, les pays désavantagés du point de vue structurel ont besoin d'aide pour faire face aux puissantes forces extérieures, qui ont si souvent un effet dévastateur. Ceci demande une fois de plus une véritable manifestation de solidarité et de responsabilité partagée de la part de la communauté internationale.

Le combat mondial contre la pauvreté extrême, contre les inégalités et les disparités, contre la violence, contre le VIH/sida, contre la criminalité organisée et d'autres problèmes graves, est entravé, entre autres, par le fardeau de la dette qui ne cesse de s'alourdir, par la baisse de l'aide publique au développement, ainsi que par la fracture numérique et économique qui ne cesse de s'agrandir entre les pays nantis et les pays démunis. Les pays nantis doivent faire preuve de solidarité et de responsabilité en ouvrant davantage leurs marchés, en octroyant un allègement de la dette plus conséquent et plus rapide et en offrant une aide au développement plus grande et mieux ciblée, ainsi que des incitations aux investissements directs étrangers. Dans ce contexte, la Mongolie attend de la Conférence internationale de haut niveau sur le financement du développement, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et de la nouvelle série de négociations sur les échanges multilatéraux, qu'elles produisent des engagements spécifiques, régis par un calendrier.

La Mongolie se félicite de la Déclaration du Sommet du Sud et du Programme d'action de La Havane, ainsi que des résultats de la réunion commune du Groupe des 77 et du Groupe des Huit à Okinawa, et les considère comme d'importants points de jonction fournissant une vision inspirée pour une coopération

Sud-Sud plus engagée et un partenariat Nord-Nord plus significatif.

Ma délégation attache une grande importance aux décisions adoptées lors de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui ont mis en lumière le besoin de créer un environnement juridique qui facilite le trafic de transit pour les pays sans littoral en voie de développement, améliore les infrastructures de transit et accroisse l'efficacité des échanges en éliminant les goulots d'étranglement des transports et de la bureaucratie. J'ai le plaisir d'annoncer ici même qu'une première mesure spécifique pour augmenter et faciliter la coopération en matière de transport de transit multilatéral a été prise dans la région de l'Asie du Nord-Est. À la suite d'une réunion tripartite qui a eu lieu plus tôt cette année à Oulan-Bator sous les auspices de la CNUCED, la Mongolie, la Russie et la Chine sont convenues de conclure un accord cadre sur le trafic de transit. Des négociations ayant trait à la rédaction de l'avant-projet de cet accord sont en cours.

Ma délégation estime en outre que la cinquième réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants des pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, ainsi que la réunion ministérielle sur les questions de transport et de transit, qui doit avoir lieu en 2003, joueront un rôle essentiel dans le renforcement d'un cadre commun d'action visant à alléger le fardeau auquel ont à faire face les pays en développement sans littoral.

Nous appuyons les propositions que le Secrétaire général a formulées dans le rapport du millénaire au sujet de l'amélioration des services de santé et des communications dans les zones touchées par des catastrophes naturelles. Comme le savent certains, des tempêtes de neige et un hiver extrêmement rigoureux en 1999-2000 en Mongolie ont causé la perte de près de 3 millions de têtes de bétail, soit environ 10 % du cheptel national. À part la perte directe du bétail, ces hivers rigoureux, connus sous le nom de *dzud*, ont eu de graves conséquences économiques et sociales, dont la perte de précieuses vies humaines. J'aimerais à cette occasion exprimer, au nom de mon gouvernement et du peuple de la Mongolie, notre sincère reconnaissance aux gouvernements, aux organisations internationales et aux particuliers qui nous ont aidé en temps opportun et qui ont appuyé nos efforts pour surmonter les conséquences du *dzud*.

Comme les dirigeants mondiaux l'ont solennellement réaffirmé dans la Déclaration du millénaire :

« ... l'Organisation des Nations Unies est le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière où nous nous efforçons de concrétiser nos aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement » (A/RES/55/2, par. 32).

Si l'Organisation des Nations Unies veut relever les défis qui se posent aujourd'hui dans un monde de plus en plus interdépendant et en évolution de plus en plus rapide, beaucoup dépendra de son habileté à s'adapter à un environnement qui est très différent de ce qu'il était lorsqu'elle a été conçue par ses fondateurs il y a 55 ans.

Les exigences auxquelles doit répondre l'ONU se sont multipliées, notamment dans le domaine du maintien de la paix. Srebrenica, le Rwanda et la Sierra Leone ont fait apparaître clairement qu'il fallait procéder à une analyse approfondie et critique des opérations de maintien de la paix afin qu'elles respectent notre engagement mandaté par la Charte. Nous sommes extrêmement reconnaissants au Groupe de travail sur les opérations de paix des Nations Unies, présidé par l'Ambassadeur Brahimi qui, dans son rapport, présente une analyse très franche de la situation actuelle et formule des recommandations directes pour amener un changement. Ce rapport mérite d'être examiné en profondeur et devrait donner lieu à des mesures spécifiques lors de la présente session de l'Assemblée générale.

La Mongolie a la ferme volonté d'apporter une contribution pratique aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. À cet égard, et afin d'assurer la participation et l'équipement adéquat de ses officiers et de ses unités militaires, la Mongolie a pris part pour la première fois à des exercices d'entraînement qui ont eu lieu au Kazakhstan pour les pays d'Asie centrale.

Les efforts de réforme du Conseil de sécurité ne nous ont pas permis jusqu'à présent de régler certaines des questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour du Groupe de travail à composition non limitée. Comme beaucoup d'autres, nous continuons de penser que l'élargissement du Conseil de sécurité doit se faire dans les deux catégories des pays permanents et des pays non permanents. Dans la première catégorie, à côté de pays industrialisés comme le Japon et l'Allemagne, des pays en développement d'Asie,

d'Afrique et d'Amérique latine qui peuvent contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales devraient occuper la place qui leur revient de droit au Conseil. L'augmentation raisonnable du nombre de sièges non permanents refléterait le caractère représentatif du Conseil et permettrait à un nombre grandissant d'États Membres de participer à ses travaux. Une partie essentielle du processus de réforme devrait porter sur le droit de veto, dont l'usage devrait être considérablement limité.

La vision de l'ONU de l'avenir qu'a la Mongolie est décrite dans le mémorandum de son gouvernement sur le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la défense des intérêts des petits États en matière de sécurité, qui a été distribué sous la cote A/55/310.

L'Asie du Nord-Est est une région où les intérêts des puissances se manifestent, où les séquelles de la guerre froide se font encore sentir, et où des questions territoriales demandent à être résolues de manière positive. Toutefois, on assiste actuellement à des développements sans précédent qui sont une source d'optimisme et d'espoir. J'ai à l'esprit le sommet historique entre les deux Corées, qui a joué un rôle tout à fait essentiel dans le rétablissement de la confiance entre ces deux pays. Cet événement et d'autres événements récents pourraient très bien avoir un impact positif sur la situation dans l'ensemble de l'Asie du Nord-Est.

En raison de ses réalités historiques et géopolitiques, l'Asie du Nord-Est est probablement la seule sous-région qui ne dispose pas d'un mécanisme gouvernemental où les questions de sécurité puissent être examinées collectivement. Des idées et des propositions diverses ont circulé à ce sujet depuis un certain temps, mais aucune discussion sérieuse n'a eu lieu jusqu'à présent au niveau de la première voie. Je crois que le moment est venu de réfléchir sur la possibilité d'engager un dialogue, à commencer avec un échange de vues dans le cadre de discussions.

Pour ce qui est de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération, nos réactions peuvent être qualifiées de mitigées. Des progrès ont été accomplis dans certains domaines mais dans d'autres secteurs il y a eu peu ou pas de progrès.

La Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de l'an 2000 a adopté dans son document final un certain

nombre de conclusions et de recommandations convenues. Pour la première fois, et conformément à l'article VI, on peut noter à propos de tous les États dotés d'armes nucléaires :

« L'engagement sans équivoque de la part des États dotés d'armes nucléaires à parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires et par là même au désarmement nucléaire que tous les États parties se sont engagés à réaliser en vertu de l'article VI » [NPT/CONF.2000/28, *part I, p. 14, par. 15 (6)*].

La Conférence a également convenu de la nécessité d'établir un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement qui serait chargé du désarmement nucléaire. Elle a demandé que cet organe soit créé immédiatement. La Conférence a aussi demandé aux États dotés d'armes nucléaires de faire de nouveaux efforts pour réduire unilatéralement leurs arsenaux nucléaires, et pour réduire encore davantage leurs armes nucléaires non stratégiques, sur la base d'initiatives unilatérales faisant partie intégrante du processus de désarmement nucléaire. Un appel a été lancé pour que tous les États dotés d'armes nucléaires engagent, dès qu'il sera approprié de le faire, un processus menant à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Ces éléments constituent un important exposé d'objectifs qui, s'il est transposé dans la réalité, ouvrira la voie à des mesures pratiques de désarmement nucléaire.

La Mongolie se félicite du fait que la Fédération de Russie ait ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II), et nous attendons avec impatience que les États-Unis ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie et aux États-Unis de donner suite à leur annonce antérieure concernant la négociation du Traité START III.

La Mongolie s'associe à l'appel international lancé aux grands États pour qu'ils ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, afin qu'il entre en vigueur dès que possible. Le caractère urgent de cet appel se confirme de plus en plus compte tenu des activités qui pourraient avoir de graves conséquences sur le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Ma délégation estime aussi qu'il est important que la Conférence du désarmement, où l'on est incap-

ble depuis des années de s'entendre sur un programme de travail, mette fin à l'impasse et amorce avec sérieux des négociations sur la conclusion rapide d'un traité universel et vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En attendant qu'un traité de cette nature soit négocié, nous nous féliciterions que les États dotés d'armes nucléaires décrètent un moratoire sur la production de matières fissiles utilisables à des fins militaires, et qu'ils fassent preuve d'une transparence accrue en divulguant leurs stocks actuels. Mieux encore, nous demandons instamment à l'ONU d'établir un registre de tous les stocks de matières fissiles utilisables à des fins militaires. Cela contribuerait à créer un équilibre important avec le Registre des armes classiques.

Nous nous félicitons de la décision des États-Unis de retarder le déploiement d'un système national de défense antimissile. Le non-respect du Traité sur la défense antimissile balistique – qui est la pierre angulaire de la stabilité stratégique – pourrait déclencher une nouvelle course aux armements incontrôlable.

Ces derniers temps, on a mis de plus en plus l'accent sur les armes nucléaires dans les doctrines militaires, ce qui est source d'une préoccupation croissante. Par conséquent, il est tout à fait naturel que les pays comme la Mongolie favorisent l'adoption de mesures comme la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires, l'enlèvement des ogives nucléaires des vecteurs et la promesse par chacune des puissances dotées d'armes nucléaires de promettre de ne pas être la première à utiliser les armes nucléaires. Ce sont là des mesures de sécurité essentielles qui réduirait le risque d'une utilisation non autorisée ou mal calculée d'armes nucléaires. De plus, des dispositions devraient être prises pour qu'il y ait des garanties négatives de sécurité engageant juridiquement les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP, comme c'est devenu la coutume pour les États dotés d'armes nucléaires qui signent les Protocoles se rapportant aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Dans ce contexte, la Mongolie se félicite de la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale d'importance visant à trouver des façons d'éliminer les dangers nucléaires. Nous espérons que cette proposition sera examinée avec sérieux lors de la présente session de l'Assemblée générale, et qu'une résolution pertinente sera adoptée par la suite.

La Mongolie partage la préoccupation légitime de la communauté internationale à l'égard de la proliféra-

tion à l'échelle mondiale des armes légères et des armes de petit calibre, principaux instruments qui causent la mort dans les conflits ou les guerres. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes légères sous tous ses aspects, prévue pour 2001, permettra d'adopter des mesures pratiques pour renforcer le contrôle des armes, réduire leur prolifération et détruire les surplus.

Comme chacun le sait, en 1992, la Mongolie a déclaré que son territoire était une zone exempte d'armes nucléaires; cette décision a été largement soutenue par la communauté internationale. Depuis lors, nous avons beaucoup progressé. Lors de sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/77 D intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ». Pour assurer le suivi de sa déclaration, le Parlement mongol a adopté en février dernier une loi sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, institutionnalisant ainsi cette décision à l'échelle nationale. Lors de la présente session, nous nous attendons à ce que les États dotés d'armes nucléaires émettent une déclaration commune comportant des garanties de sécurité pour la Mongolie, compte tenu de son statut d'État exempt d'armes nucléaires, ce qui représenterait un jalon important dans l'institutionnalisation de ce statut au niveau international. Je souhaite exprimer, aux fins du procès-verbal, la reconnaissance de mon gouvernement pour la coopération constructive et l'appui dont ont fait preuve les cinq membres permanents du Conseil.

Nous estimons que les garanties de sécurité susmentionnées seraient plus crédibles si les autres questions relatives à la sécurité de la Mongolie étaient abordées de façon appropriée. Dans ce cas, non seulement le statut serait plus crédible, mais il permettrait également à la Mongolie d'être un facteur positif de stabilité et de prévisibilité dans la région. À cet égard, nous partageons de toute évidence l'opinion du Secrétaire général, telle qu'elle est exprimée dans son rapport, selon laquelle les consultations avec les organes pertinents de l'ONU produiront des démarches concrètes et orientées vers l'action, pour traiter des aspects non nucléaires de la sécurité.

Conformément à la démarche plus large en matière de sécurité, et sur la base des dispositions pertinentes de la résolution susmentionnée, la Conférence internationale sur la sécurité humaine dans le contexte de la mondialisation, relativement à la Mongolie, s'est

tenue cette année avec la participation de l'ONU et d'experts internationaux. Cette conférence a produit des recommandations détaillées sur un vaste éventail de questions liées à la sécurité humaine. À plusieurs égards, les recommandations de notre conférence rejoignent l'esprit et les concepts de la Déclaration du millénaire.

En juillet de cette année, des élections parlementaires ont eu lieu en Mongolie, les quatrième depuis le début des réformes démocratiques, il y a plus de 10 ans. Les élections ont été considérées comme libres et justes par toutes les forces politiques ainsi que par les observateurs internationaux, et ont constitué un témoignage de la consolidation des règles et des institutions démocratiques dans mon pays. Elles ont prouvé une fois de plus que la population de la Mongolie a choisi de façon irréversible la démocratie et le respect des droits de l'homme. Lors de ces élections, le Parti révolutionnaire du peuple mongol a obtenu une majorité écrasante de sièges au Parlement. Du haut de cette tribune, je tiens à réaffirmer l'engagement ferme de mon gouvernement de consolider la démocratie et de poursuivre les réformes. Le nouveau gouvernement a entre autres comme priorité de garantir la sécurité humaine et de promouvoir le développement centré sur l'être humain, comme en témoigne son programme d'action. Le Gouvernement de la Mongolie est déterminé à assurer une croissance économique soutenue en relançant et en encourageant le développement de l'industrie nationale, en élevant le niveau de vie de la population, en réduisant la pauvreté et le chômage, et en garantissant des chances égales sur le plan social et éducatif.

Le Gouvernement de la Mongolie intensifiera les réformes structurelles et encouragera le développement d'une économie menée par le secteur privé et axée sur les exportations. Les activités minières, la transformation des matières premières d'origine animale, le tourisme et d'autres secteurs axés sur l'exportation sont les domaines prioritaires du développement. La privatisation des biens publics, y compris des entreprises d'État ayant le plus de valeur, se poursuivra. La création d'un environnement favorable pour attirer les investisseurs étrangers est également un objectif prioritaire.

Je partage pleinement les vues exprimées dans le rapport du millénaire, selon lesquelles le succès dépend dans une large mesure de la qualité de la gestion des affaires publiques d'un pays. Mon gouvernement atta-

che donc une importance particulière à l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité des administrations publiques, et à la lutte contre la corruption tant au niveau des sociétés que dans le secteur public. Le Gouvernement de la Mongolie est déterminé à collaborer de près avec des organisations non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile pour renforcer la primauté du droit dans tout le pays.

Dans les efforts qu'elle déploie pour mener simultanément des réformes économiques et politiques, la Mongolie se heurte à une multitude de défis. La huitième réunion du groupe d'assistance à la Mongolie se tiendra plus tard cette année à Paris, et mon gouvernement est certain que nos partenaires étrangers continueront de fournir à mon pays une coopération et un appui généreux afin qu'il puisse relever les défis auxquels il fait face pendant cette période de transition.

Dans le cadre de sa politique étrangère fondée sur la poursuite d'une démarche diversifiée, ouverte et dynamique, la Mongolie entend continuer de développer et d'approfondir ses relations amicales avec la Fédération de Russie et la République populaire de Chine sur la base des principes du bon voisinage, des avantages réciproques et de l'égalité. Mon gouvernement continuera d'accorder la plus haute importance au développement de relations bilatérales avec les pays industrialisés, notamment les États-Unis d'Amérique, le Japon, d'autres pays de l'Asie et du Pacifique et les États membres de l'Union européenne. L'appui politique moral et financier de ces pays continuera de jouer un rôle important pour faciliter nos efforts de réforme. Le Gouvernement de la Mongolie s'efforcera activement de renforcer nos relations traditionnelles avec les pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, ainsi qu'avec les pays en développement d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et d'Afrique.

La Mongolie continuera d'être un participant actif dans le cadre des efforts multilatéraux et des organisations internationales telles que l'ONU et elle n'épargnera aucun effort pour faire en sorte que notre Organisation mondiale demeure le centre de coordination des efforts entrepris par la communauté internationale pour assurer la paix et promouvoir le développement dans les années à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Souef Mohamed El-Amine,



Ministre des affaires étrangères et de la coopération des Comores.

**M. El-Amine** (Comores) (*parle en arabe*) : Au nom de la République fédérale islamique des Comores, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Je puis vous assurer de tout notre appui et de notre coopération dans l'accomplissement de vos tâches. Nous sommes certains que grâce à vos talents et à votre expérience personnelle des affaires internationales, cette session sera couronnée de succès.

J'ai l'honneur de saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, de l'efficacité avec laquelle il a su diriger les travaux de la précédente session, du rôle actif qu'il a joué à la tête de l'Assemblée générale et de l'esprit de coopération efficace dont il a fait preuve.

Nous remercions également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer au service de l'Organisation. Sa manière réfléchie d'appréhender les problèmes importants et les réformes qu'il entreprend au sein de l'ONU méritent toute notre attention et notre soutien à tous les niveaux.

Au nom de la République fédérale islamique des Comores, je tiens à souhaiter la bienvenue à Tuvalu qui vient d'être admis en tant que nouveau Membre au sein de l'Organisation.

*(l'orateur poursuit en français)*

Considérant l'énorme responsabilité de l'ONU, en matière de maintien de la paix, de défense des droits de l'homme et de promotion du bien-être social, l'on se rend compte que celle-ci, 55 ans après sa création, demeure toujours une institution qui a encore beaucoup à faire. L'action multiforme qui est la sienne exige d'elle des structures plus solides, rénovées et adaptées aux conditions actuelles, des moyens suffisants et prévisibles, une gestion saine, transparente et rigoureuse, mais également une exécution des tâches, suivant les priorités du moment et les préoccupations des régions. De son côté, le Sommet du millénaire a davantage réaffirmé le rôle primordial de l'Organisation.

C'est pourquoi la nouvelle structure de notre Organisation doit pouvoir répondre aux exigences d'un monde aujourd'hui confronté à de profonds bouleversements qui suscitent à la fois interrogations et ré-

flexions intenses. Sa réforme s'impose également comme préalable à la garantie de structures solides et fiables, avec des tâches équitablement réparties, en vue de consacrer son universalité et de projeter des résultats meilleurs. Ainsi, s'agissant essentiellement du Conseil de sécurité, la nécessité se fait sentir d'ouvrir ce principal organe en charge de la paix et de la sécurité internationales, à d'autres pays membres permanents et non permanents, afin de le rendre plus représentatif, et de faire en sorte que sa composition et ses modalités de travail reflètent les réalités actuelles.

Alors que le monde évolue et se globalise, les États insulaires et les petits pays pauvres aux ressources limitées s'interrogent sur la menace de marginalisation qui pèse sur eux. Cet état de fait, ajouté aux crises de tout ordre qui secouent nos pays interpellent notre conscience dans l'urgente nécessité d'une action de soutien et d'aide, mais surtout de sensibilisation, sur les dangers auxquels nous sommes confrontés.

Premièrement, il y a les dangers émanant des conséquences immédiates et à terme des conflits qui embrasent la planète, qui font des millions de victimes, en majorité des enfants, des femmes et des personnes âgées.

Deuxièmement, il y a les dangers qui menacent notre monde en raison de la multiplication des actes de terrorisme. À ce sujet, il importe non seulement de prendre conscience de ce danger potentiel et d'y trouver des moyens de lutte efficaces, mais surtout de distinguer parfaitement et de ne pas lier des actions de gens agissant au mépris du droit et de la dignité humaine, à des considérations religieuses notamment.

Troisièmement, les dangers issus de violations flagrantes des droits de l'homme. Pour lutter contre cette situation, la République fédérale islamique des Comores souscrit entièrement à la mise en place de la Cour pénale internationale, devant mettre fin à ces abus. Elle s'apprête à ratifier, dans un délai assez bref, le document y afférent, et souhaite que la mise en place de cette juridiction puisse être effective.

Quatrièmement, les dangers émanant des catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement, d'une manière générale, dont la vulnérabilité sans cesse croissante constitue une source de préoccupations majeures pour le monde. Les petits États insulaires, en développement et de superficie réduite, sont davantage exposés à ces dangers. L'attention à accorder à la protection du système écologique s'avère de plus

en plus urgente, compte tenu de la manière aiguë dont ce problème se pose.

Cinquièmement, les dangers de graves maladies qui affectent nos populations, telles que le sida, le paludisme et tant d'autres et celui de l'extrême pauvreté.

Sixièmement, les dangers d'exclusion des pays pauvres, face à un monde en pleine mutation où ils risquent de ne pas retrouver leur chemin.

Septièmement enfin, les dangers pesant sur ces mêmes pays pour lesquels le fardeau de la dette extérieure les préoccupe au plus haut point et bouleverse les prévisions nationales en matière budgétaire.

C'est dire qu'en cette étape première de notre entrée au troisième millénaire, de nombreuses interrogations subsistent, quant à l'avenir de l'humanité et nécessitent un examen attentif. Le tableau que présente le monde d'aujourd'hui, est sombre dans son ensemble.

Aussi, sur le plan économique, il va sans dire que le monde connaît dans ce domaine, une situation qui appelle à un sérieux examen et à une action conjuguée des partenaires du développement, en appui aux efforts nationaux, sous-régionaux et régionaux.

S'agissant de l'Afrique, les problèmes économiques auxquels elle se trouve confrontée d'une manière générale, suscitent des inquiétudes, parce qu'aggravés aujourd'hui, face à un monde de plus en plus engagé dans la mondialisation, et face à une dette extérieure dont le poids pèse lourdement sur nos économies. Aussi, est-il légitime de se préoccuper du sort d'un continent, marginalisé, notamment par rapport aux pratiques commerciales mondiales, à la révolution au niveau de l'information, et marqué par des fléaux de toutes sortes. Il est nécessaire que le continent puisse, outre les efforts que les pays engagent individuellement et dans le cadre d'une intégration régionale, bénéficier de la bienveillance des institutions financières internationales dans l'examen et le traitement des différents cas. À ce sujet, il me plaît de réitérer notre appréciation à l'action du Programme des Nations Unies pour le développement, pour la lutte qu'il mène aux côtés de nos gouvernements contre le sous-développement sous toutes ses formes.

En tant que petit État insulaire en développement et pays africain, la République fédérale islamique des Comores connaît évidemment un sort similaire. Mais l'on ne saurait, en dépit de notre situation, nier la volonté ferme du Gouvernement de rechercher les voies

et moyens de sortir le pays du gouffre dans lequel il est enfoncé et de créer des conditions favorables à une vie sociale meilleure. L'effort engagé en vue d'assainir les finances publiques, de redresser et de restructurer l'économie nationale atteste de la détermination du Gouvernement comorien à améliorer la situation socioéconomique qui a prévalu toutes ces années en République fédérale islamique des Comores.

Dans cette lutte engagée, nos partenaires bilatéraux et multilatéraux ne cessent de nous soutenir. Mais il importe de réitérer la nécessité de renforcer cette assistance, afin de nous aider à relever le défi majeur du sous-développement et surtout à éviter de subir les effets pervers de la mondialisation.

L'attention devrait être portée également sur la situation politique du monde, aujourd'hui divisé par des guerres et des crises de différents ordres, qui ébranlent gravement la paix et la sécurité des peuples. Ces deux notions, essentielles et constituant les fondements même de l'Organisation, devraient bénéficier de davantage d'attention et de réflexion sur la manière de les préserver.

C'est pourquoi, parlant de guerres, je voudrais en appeler à la bonne volonté des parties concernées par le problème en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs, pour axer leurs efforts vers des démarches tendant à trouver des solutions négociées aux différends qui les opposent, les uns aux autres.

S'agissant de la Somalie, mon pays se réjouit du dénouement heureux de la situation qui y prévalait, et de la mise en place d'un gouvernement de transition. La République fédérale islamique des Comores souhaite que des bases solides soient désormais posées, afin d'assurer une paix durable dans ce pays frère.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement comorien apprécie les efforts engagés en vue des négociations de Camp David, et rend hommage à l'action du Gouvernement des États-Unis d'Amérique dans ce sens. Dans le prolongement de ces efforts, le Gouvernement comorien, dont le soutien à la cause palestinienne est constant, émet le souhait de voir la crise au Moyen-Orient prendre fin rapidement, dans l'intérêt des peuples de la région, longtemps secoués par l'instabilité qui y règne en permanence. Il est également d'avis que toute solution à cette crise devrait nécessairement passer par la création d'un État palesti-

nien indépendant, avec comme capitale la ville d'Al Qods Al Charif.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité d'une levée totale de l'embargo qui frappe la Libye, comme nous demandons également la levée de l'embargo contre l'Iraq. Nous lançons un appel au Gouvernement iraquien pour plus de coopération en vue de la libération des prisonniers koweïtiens.

Des foyers de tension subsistent dans tous les continents. La Charte des Nations Unies étant écrite pour les peuples, l'ONU se doit de renforcer son action, en vue de la prévention et de la résolution des conflits par la voie pacifique. Il importe, en effet, d'insister sur l'impérieuse nécessité de se pencher sur la question de la paix dans le monde, car sa remise en cause compromet tout effort en vue d'un réel développement humain durable.

À ce titre, permettez-moi de faire état de la situation qui prévaut dans mon pays, la République fédérale islamique des Comores, et dire combien la menace de la paix préoccupe le peuple, confronté à une crise séparatiste de l'île soeur d'Anjouan depuis environ trois ans. La République fédérale islamique des Comores a tenté d'y mettre fin par tous les moyens, et avec le soutien de la communauté internationale, notamment l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Ligue des États arabes, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la francophonie, et l'Organisation de la Conférence islamique. L'intransigeance de la partie anjouanaise, après les déclarations faites lors des conférences interîles organisées à Addis-Abeba et à Antananarivo, avait conduit l'OUA à prendre des mesures répressives à son encontre, lesquelles devaient être appliquées de manière graduelle.

En imposant l'embargo économique à l'île soeur d'Anjouan, l'objectif était de pouvoir ainsi ramener les Anjouanais à la raison. La situation n'avait guère évolué, et pendant ce temps, les couches sociales les plus pauvres d'Anjouan souffraient terriblement des effets de ces mesures, de même que tous ceux qui étaient partisans de l'unité nationale. Consciente du fait que cette situation rendait victime la population anjouanaise, particulièrement les couches les plus démunies, devant le durcissement de la position du mouvement séparatiste, d'une part, et convaincue, d'autre part, qu'une solution autre que militaire pourrait être trouvée entre les Comoriens que nous sommes tous, l'actuelle équipe dirigeante du pays, sous la conduite éclairée du

colonel Azali Assoumani, Président de la République fédérale islamique des Comores, a insisté pour engager des discussions directes avec la partie anjouanaise, dans un souhait de parvenir à une réconciliation nationale.

Les tentatives de dialogue initiées ont ouvert la voie à la signature d'un premier texte, le 1er juillet 1999 à Fomboni, dans l'île de Mohéli, considéré comme un pas important franchi par l'actuel régime en place, vers un rapprochement des deux tendances.

Les négociations ayant été poursuivies ces derniers temps, celles-ci ont abouti à la signature d'une déclaration commune à Fomboni, le 26 août dernier, qui constitue un autre cadre approprié pour préserver l'unité et l'intégrité territoriale des Comores, dont le Ministre des affaires étrangères de la Gambie a fait mention le 20 septembre. En permettant d'ouvrir le dialogue avec nos frères anjouanais, sur le futur ensemble comorien, ladite déclaration revêt une signification particulière aux yeux des Comoriens.

La déclaration de Fomboni précise que le nouvel ensemble comorien est seul sujet du droit international, dans les frontières des Comores reconnues par la communauté internationale. En vue de poursuivre le processus engagé, un calendrier a été établi, fixant les étapes devant mener à la soumission à référendum, l'acte fondamental qui régira le futur ensemble comorien.

Je voudrais préciser que la déclaration commune de Fomboni tient compte et respecte l'essentiel et l'esprit de l'accord d'Antananarivo rejeté par la partie anjouanaise.

Aujourd'hui, plus que jamais, un espoir est né quant à la possibilité de régler ce malheureux problème par la voie pacifique et poser les jalons d'un État démocratique. Une démocratie à la comorienne, une démocratie qui émanera des forces vives de la nation aux Comores, sans ingérence de l'extérieur, ni influence. Aujourd'hui, aurait-il été juste de rejeter cette voie ouverte et pénaliser des enfants et des femmes innocents, durement éprouvés par l'embargo, pour ensuite envisager la solution militaire? S'il avait fallu faire la guerre pour ensuite avoir la paix, pourquoi ne pas l'éviter si possible, pour ne pas devoir en faire des victimes? La République fédérale islamique des Comores s'est engagée à privilégier le dialogue dans le règlement des conflits, en respectant les principes de l'Organisation.

C'est en tout cas ce principe de sagesse qui a animé les autorités comoriennes dans la démarche engagée auprès de leurs frères d'Anjouan. Je voudrais, en conséquence, du haut de cette tribune, faire appel à la bonne compréhension de tous nos partenaires qui nous ont toujours accompagnés dans la recherche d'une solution négociée et durable à cette crise. C'est la raison pour laquelle, tout en respectant la position de l'OUA et celle de tous nos autres partenaires, au nom du Gouvernement comorien, nous réitérons notre volonté de continuer ce combat engagé avec eux, en vue de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de notre pays.

Le Gouvernement comorien rend hommage au Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, pour ses efforts personnels et dans le cadre de l'OUA, en vue du règlement de cette crise. Nous tenons également à exprimer toute notre gratitude à la Ligue des États arabes, à l'Organisation de la Conférence islamique, à l'Organisation internationale de la francophonie, aux pays de la région et aux pays amis, parmi lesquels la France, pour leur accompagnement.

Nous espérons vivement que la raison a fini par l'emporter chez nos frères anjouanais, et qu'ils ont réellement compris que la rupture du pacte de l'unité et celui de la fraternité qui nous lient et nous lieront pour toujours, nous Comoriens des quatre îles de notre État-archipel, ne nous sera d'aucun service.

Nous espérons enfin que nous tous avons tiré les leçons sur tout ce qui a affecté gravement le pays, aux niveaux humain, matériel, psychologique et j'en passe, pour garder à l'esprit que la guerre restera toujours un mauvais maître et le pire des choix à faire. Le processus de réconciliation est un travail de longue haleine qui nécessite beaucoup de moyens. À cet effet, nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour soutenir le programme de reconstruction et de réconciliation nationale que le Gouvernement comorien a élaboré en commun accord avec la Banque mondiale.

Fidèle aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement comorien continue à privilégier la voie du dialogue et de la concertation pour résoudre tous les problèmes auxquels il est confronté. C'est dans le profond respect de ces principes qu'il lance un appel à la France, pays avec lequel les Comores entretiennent depuis longtemps d'étroites relations d'amitié et de coopération, afin qu'elle envisage l'ouverture d'un dialogue direct et constructif de-

vant permettre d'aboutir à une solution rapide et négociée par rapport à la réintégration de l'île comorienne de Mayotte dans son giron naturel.

La stabilité, la compréhension, l'unité, l'harmonie entre les populations, le partenariat et le progrès allant de pair, créer les conditions susceptibles de garantir ces valeurs serait le meilleur cadeau que la communauté internationale puisse offrir aux générations présentes et futures à la veille du prochain millénaire.

*(l'orateur reprend en arabe)*

« Si le peuple un jour souhaite la vie, le destin ne peut que la lui accorder; la nuit n'a d'autre choix que de se dissiper, et les chaînes n'ont d'autre choix que de se briser. » *(Citation du célèbre poète tunisien)*

**Le Président** *(parle en anglais)* : J'appelle à présent à la tribune, S. E. M. Irakli Menagarishvili, Ministre des affaires étrangères de Géorgie.

**M. Menagarishvili** (Géorgie) *(parle en anglais)* : Pour commencer, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. C'est sans aucun doute, la reconnaissance appropriée de votre riche expérience personnelle et du rôle que la Finlande joue dans les affaires mondiales.

Le Sommet du millénaire a mis en évidence que, comme l'a déclaré le Secrétaire général :

« L'Organisation des Nations Unies est une organisation dont on continue d'avoir besoin, mais qui continue tout autant d'avoir besoin de changer ». *(Global Governance 4 (1998), p. 123)*

C'est un formidable défi, mais aussi une chance, et il peut s'avérer dangereux de ne pas répondre aux nouveaux appels du prochain millénaire.

Je ne peux que rappeler que beaucoup d'idées sur la mondialisation et la gouvernance, qui sont apparues et ont été débattues durant la session actuelle, font écho au concept de « gestion des interdépendances », mis en avant par notre Président M. Édouard Chevardnadzé, durant la quarante-septième session, en 1992. Avec cela à l'esprit, permettez-moi d'aborder certains de ces problèmes importants de notre point de vue.

La fin des régimes totalitaires a déclenché toute une série de mutations progressives entre les pays et au

sein de ceux-ci. Cependant, nous nous débattons toujours dans les affres que nous a légué le totalitarisme. L'expérience de l'après-guerre froide a clairement montré que les conflits entre États sont devenus une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Le rapport du Secrétaire général au Sommet du millénaire, prône une révision de l'approche de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix, de façon à faire face à cette nouvelle menace mondiale. Cette idée est particulièrement d'actualité dans la région que je représente et comme l'a déclaré mon distingué collègue, le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne :

« Le triangle de l'Asie centrale, du Caucase et du Moyen-Orient est plein de facteurs de déstabilisation – pétrole, intégrisme religieux, terrorisme, trafic de drogues et course aux armements nucléaires – et menace de devenir la région en crise du siècle prochain. » (A/55/PV.14, p. 16)

C'est pourquoi cette région mérite une attention plus grande de la part de la communauté internationale.

Dans ce contexte, je souscris à l'appel lancé par la Ministre autrichienne des affaires étrangères, en sa qualité de Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à renforcer la prise de conscience politique, au niveau international, concernant les conflits potentiels non réglés et les risques de sécurité qui, selon elle,

« sont souvent loin de la lumière des projecteurs et échappent à l'attention du public, mais qui, néanmoins, ont une incidence déstabilisatrice profonde sur la région et au-delà. » (A/55/PV.17)

Les échecs périodiques des efforts de paix des Nations Unies qui se manifestent, par exemple, dans le « nettoyage ethnique » de la population en majorité géorgienne durant les événements tragiques survenus en Abkhazie (Géorgie), ont souligné toutes les insuffisances d'un maintien de la paix sélectif. Des efforts bien intentionnés de l'ONU ont parfois été retardés et se sont avérés inefficaces en ce qui concerne des conflits que la communauté internationale juge périphériques. Je pense que nous devrions tout faire pour empêcher que des conflits ne deviennent « gelés ».

Nous appuyons donc la proposition du Secrétaire général visant à mettre en oeuvre les changements nécessaires pour accroître l'efficacité des efforts de paix de l'ONU en général. Je ne peux qu'appeler à une ap-

plication plus fréquente et plus ferme des mécanismes d'imposition de la paix de l'ONU, envisagés au Chapitre VII de la Charte, en particulier pour les conflits persistants.

La Charte appelle au consentement des parties concernées lors du lancement ou du renouvellement du mandat d'opérations de maintien de la paix, mais les pratiques suivies dans ce domaine font souvent le jeu des séparatistes qui essaient de maintenir le statu quo. Nous pensons que l'ONU devrait renforcer ses efforts pour équilibrer les intérêts de toutes les parties avec la dynamique du processus de paix et un règlement global des conflits. En outre, nous nous félicitons du nouveau renforcement du système de forces et moyens en attente et de l'amélioration des capacités de déploiement rapide de l'Organisation.

La Géorgie se déclare en accord avec l'initiative des États-Unis visant à revoir le barème des quotes-parts et la réaffectation du coût des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Dans le cadre de l'accroissement de l'efficacité des opérations de paix de l'ONU, cette initiative est très importante.

En outre, des conflits complexes tels que celui de l'Abkhazie (Géorgie), qui a fait des centaines de milliers de personnes déplacées dans leur propre pays, privées du droit au retour dans leur foyer, doivent être traités dans un cadre multiforme avec des approches socioéconomiques et des dimensions politiques.

Nous sommes reconnaissants à l'ONU pour l'aide très précieuse qu'elle fournit aux réfugiés et aux personnes déplacées en Géorgie. J'exprime ma gratitude particulière pour les programmes d'aide du Programme des Nations Unies pour le développement en Géorgie, notamment ceux destinés à améliorer les conditions de vie des personnes déplacées et accroître leur autosuffisance.

J'insiste sur la question du maintien de la paix, car elle est directement liée au problème le plus sensible dans mon pays depuis sept ans, depuis qu'elle a été victime d'un séparatisme agressif en Abkhazie (Géorgie). Je réaffirme qu'un règlement pacifique du conflit est la seule option acceptable pour le Gouvernement géorgien. À cet égard, j'exprime notre gratitude à l'ONU et au Groupe des Amis du Secrétaire général pour leurs efforts d'appui au processus de paix. Mais nous devons également admettre que nous n'avons pu encore obtenir de résultats concrets.

Récemment, dans le cadre des Nations Unies, et conformément à la résolution pertinente du Conseil de sécurité, un document sur la répartition des prérogatives constitutionnelles entre Tbilissi et Sokhumi a été élaboré. Nous appuyons cette initiative et avons des difficultés à comprendre ce qui fait obstacle à son approbation en temps opportun. Nous sommes convaincus que la présentation de ce document à l'examen du Conseil de sécurité ne doit pas être retardée; son acceptation par le Conseil en tant que base de négociations politiques créera une base saine pour faire avancer le processus de paix en Abkhazie (Géorgie).

En outre, je répète que près de 300 000 réfugiés et personnes déplacées à la suite de ce conflit, en majorité des Géorgiens, sont toujours soumis à des violations continues de leurs droits et se trouvent dans une situation difficile. Le retour des personnes déplacées à leur lieu de résidence légitime est constamment entravé par la partie abkhaze, au mépris des normes internationalement reconnues ainsi que d'un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire que le Conseil aborde ces questions en temps voulu.

Il est devenu visible que, parfois, l'ONU n'est pas capable de prendre en charge des conflits par ses seuls moyens. J'ai la ferme conviction que la clef de politiques de paix plus effectives de l'ONU, dans notre région, dépend d'une collaboration plus étroite et d'une action synchronisée avec des organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres structures européennes. Malheureusement, la réalité demeure différente.

Ayant établi qu'un « nettoyage ethnique » avait lieu en Abkhazie (Géorgie), l'OSCE a demandé l'envoi d'une mission d'enquête pour faire avancer le processus de paix, mais l'ONU est réticente à accepter les conclusions de l'OSCE. Alors qu'elle tente de choisir entre plusieurs approches, le « nettoyage ethnique » de la population géorgienne continue en Abkhazie. Il est donc nécessaire d'assurer une action concertée de la part de l'ONU et des organisations régionales dans le processus de gestion et de règlement du conflit.

Le dilemme de l'intervention humanitaire pourrait être décrit comme inhérent à la transition d'une société internationale à une société planétaire et, par suite, davantage axée sur l'individu. Cela met dans une lumière nouvelle la corrélation entre les droits de la

personne et la sécurité. Nous sommes nettement en faveur d'un ordre mondial universel, fondé sur des valeurs. Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit s'attacher à créer, au sein de cette Organisation, des mécanismes préventifs puissants et efficaces pour empêcher des violations flagrantes et systématiques des droits de la personne et pour réduire les cas d'« intervention humanitaire », qui constitue une mesure extrême. Nous pensons que la Cour pénale internationale jouera un rôle indispensable à cet égard en tant qu'élément dissuasif et préventif. Le dilemme de l'« intervention humanitaire » est d'autre part directement lié à la réforme de l'ONU, car il s'agit d'adapter le mécanisme de prise de décisions existant au recours opportun et effectif à la force.

Je pense que l'objectif essentiel de l'ONU en tant que garant de la paix internationale ne peut être soutenu sans assurer la démocratie au niveau mondial. Pour mettre le monde en développement sur la voie de la prospérité, les activités de l'ONU doivent inclure des mesures financières, économiques et politiques visant à encourager le développement démocratique des États nouvellement indépendants, ce qui assurerait une bonne gouvernance, la primauté du droit, la protection des droits de l'homme et une bonne administration. Une évolution démocratique assurée, et non simplement la sécurité des démocraties, est le principal défi à relever dans l'instauration d'un ordre mondial.

S'agissant de notre région et dans le contexte de l'appui aux démocraties nouvelles ou rétablies, nous pensons que l'initiative de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de Moldova, de l'Ukraine et de l'Ouzbékistan de créer un groupement ouvert – GOUAM – est d'une importance particulière. La rencontre des chefs d'État des pays du GOUAM durant le Sommet du millénaire, ici même à New York, a communiqué une impulsion supplémentaire à la coopération multiforme au sein du groupement.

Il arrive que dans des démocraties nouvellement établies, un processus trop lent d'accession au bien-être matériel remette en question les valeurs démocratiques. Un des problèmes majeurs est celui de l'endettement. Je suis convaincu qu'il est impératif de libérer de cette contrainte les pays pauvres et en développement. L'annulation de la dette renforcera l'impulsion et permettra à ces États de rester fermement sur la voie de la démocratie, qu'ils ont choisie.

Nous pensons également que le processus global de mondialisation nécessite d'urgence un dialogue entre les civilisations, en tant que moyen de répondre aux défis du nouveau millénaire, comme il a été réaffirmé à la table ronde de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, tenue avant le Sommet du millénaire. Je confirme la disponibilité de la Géorgie, exprimée par le Président Édouard Chevardnadzé, à jouer un rôle actif pour faciliter un tel dialogue.

Beaucoup de choses ont changé dans les 55 ans d'existence de l'Organisation et aujourd'hui la communauté mondiale doit relever un nouveau type de défi qui requiert un nouveau type d'approche. Au cours des 10 dernières années, il y a eu des appels répétés à un élargissement du Conseil de sécurité. Nous appuyons le principe de l'accroissement du nombre de ses membres permanents et non permanents en nommant au Conseil des pays développés et en développement, pour garantir une bonne représentation régionale. Nous estimons qu'il faudrait attribuer un siège de membre non permanent au Groupe des États d'Europe orientale, dont le nombre a considérablement augmenté. Nous soutenons énergiquement, également, l'octroi d'un siège de membre permanent à l'Allemagne et au Japon et nous espérons que l'on trouvera une solution à cette question avant longtemps.

La Géorgie salue la transparence accrue des délibérations du Conseil. Nous pensons que tout État Membre doit être autorisé à participer aux séances officieuses du Conseil, lorsque les questions traitées le concernent.

Plus d'une fois, les mesures prises à l'ONU se sont révélées inefficaces parce qu'on tardait trop à prendre une décision et qu'il n'y avait pas de consensus au sein du Conseil de sécurité. La réforme du Conseil de sécurité devra donc porter également sur la procédure de prise de décisions, y compris sur le droit de veto.

Enfin, je le répète, nous devons relever au cours du prochain millénaire des défis très nombreux et fort complexes. Et il est évident que c'est uniquement si nous savons nous unir que nous pourrons régler les problèmes qui se présenteront et surmonter les barrières qui nous divisent pour façonner un nouvel ordre mondialisé. Je souhaite à chacun d'entre nous plein succès dans cette entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Hugo Tolentino Dipp, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

**M. Tolentino Dipp** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement de la République dominicaine, qui est présidé depuis le 16 août dernier par M. Hipólito Mejía en vertu des suffrages exprimés par notre peuple en faveur du Parti révolutionnaire dominicain, nous souhaitons réaffirmer notre profond attachement aux principes qui ont présidé à la naissance de notre Organisation et aux objectifs qui guident son cheminement vers un nouveau millénaire.

Nous tenons à féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir organisé l'historique Sommet du millénaire, sur la base de son rapport sur le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle, dans lequel sont analysés avec intelligence et précision les problèmes les plus aigus de l'heure comme de l'avenir de la société internationale.

La République dominicaine est convaincue que la liberté et l'égalité de tous les États et de tous les êtres humains, sans aucune distinction, constituent les fondements d'une paix véritable et d'un développement harmonieux et démocratique de la communauté internationale.

Le bilan qui a été dressé de la situation mondiale lors du Sommet du millénaire a mis en lumière le fait qu'en dépit des avancées scientifiques et technologiques extraordinaires réalisées, du développement des moyens de communication et de l'enrichissement rapide que connaissent certains pays, les deux tiers de l'humanité continuent de vivre dans des conditions telles que la liberté et l'égalité ne peuvent encore être un dénominateur commun de tous les peuples de la terre.

On sait par ailleurs que la mondialisation naissante n'est pas une formule magique ou une panacée susceptible de guérir les blessures, pas plus qu'une merveilleuse invention du génie de certains secteurs des pays riches.

*M. Simão (Mozambique), Vice-Président, assume la présidence.*

La mondialisation est en fait la suite d'un processus qui remonte à plusieurs siècles et malheureusement aussi un phénomène qui, s'il contribue effectivement au progrès et à l'enrichissement de quelques-uns, per-

pétue en même temps la coexistence d'un monde développé et d'un monde sous-développé. C'est précisément en raison de ses effets inégaux sur les peuples que lors du Sommet du Sud organisé par le Groupe des 77 à La Havane, ainsi que lors du Sommet du millénaire qui s'est tenu dans cette même salle, l'on a entendu revendiquer avec plus de force que jamais la liberté et l'égalité pour tous.

L'ampleur et la rapidité vertigineuse des bouleversements provoqués ces dernières années par la mondialisation ont ému la conscience de l'humanité et, bien que cela semble paradoxal, une rébellion se fait jour, dans la paix mais avec méfiance, pour protester contre ce que l'on perçoit comme un nouvel avatar de la domination traditionnelle des puissants sur les plus faibles.

Les peuples qui, comme le mien, ont été colonisés et qui depuis leur indépendance doivent défendre sans relâche leur souveraineté et leur identité culturelle, ont développé une sensibilité qui leur permet de percevoir les véritables conséquences de certains processus historiques. C'est la raison pour laquelle, face aux effets de cette mondialisation incontournable, nous conservons une attitude critique, car nous sommes décidés à ne pas continuer à vivre dans la marginalité; nous ne voulons pas être condamnés à ne pas pouvoir atteindre, par l'exercice de notre libre arbitre, la sécurité d'un avenir radieux.

La mondialisation doit être animée de la conviction que l'aspiration de tous à un monde uni ne peut se concrétiser que par une interdépendance dans l'équité; que par la prise de conscience que les déséquilibres provoqués actuellement par les exigences et les conditions de certains organismes ne pourront être redressés par les pays en développement qu'avec l'application progressive des accords de libre-échange et l'élimination d'un protectionnisme qui entrave le libre accès des biens et services aux marchés des pays développés.

Un seul exemple suffit à illustrer les conséquences de l'ouverture tous azimuts du marché d'un pays sous-développé. En République dominicaine, des milliers et des milliers de petites et moyennes entreprises ont fait faillite parce qu'on ne leur a pas donné la possibilité de faire concurrence à l'avalanche des produits venus de pays très industrialisés.

Les peuples dont le handicap face aux pays développés s'est affirmé au cours de plusieurs siècles ne peuvent et ne pourront se transformer en pays bénéfici-

naires de la mondialisation s'ils ne reçoivent pas l'appui qui leur permettra d'atteindre les objectifs économiques et sociaux susceptibles de les aider à surmonter le sous-développement.

Parler de mondialisation en laissant aux seuls pays pauvres le soin de rattraper le rythme des pays riches est une plaisanterie ou une moquerie cruelles. La mondialisation doit être empreinte d'un esprit de solidarité et de justice sociale, faute de quoi, l'humanité des pays sous-développés risque de se retrouver face à une nouvelle version de la voracité économique illustrée par la fable du requin et de la sardine.

Nous pensons que ces préoccupations sont tout à fait légitimes et, surtout, pleines de prévoyance. Il ne faut pas que nous soyons à l'avenir obligés de donner à la mondialisation un nouveau nom, comme pour les politiques impériales du passé.

La mondialisation fait déjà davantage que susciter notre inquiétude et exacerber les problèmes des pays pauvres. Elle accentue également le problème de la dette extérieure. Combien de fois devons-nous payer cette dette? Quand aurons-nous fini de la payer? Nous sommes convaincus que certains aspects de la mondialisation et les conséquences de la dette extérieure sont les deux faces d'une même pièce de monnaie. L'indifférence face au préjudice occasionné par le fardeau ruineux de la dette qui pèse sur les économies des pays pauvres remet en question l'existence d'un réel esprit de solidarité ou d'une sincère disposition à coopérer. Seule, l'annulation de cette dette, selon des conditions logiques et favorables et par le biais de mécanismes efficaces, pourra donner aux pays sous-développés l'élan nécessaire pour s'engager sur la voie de cette nouvelle ère.

Le cours actuel du pétrole est, par ailleurs, une autre source d'angoisse pour ceux qui en dépendent pour la production d'énergie. La facture pétrolière de la République dominicaine s'élèvera cette année à plus de 500 millions de dollars, soit 15 % de notre budget national. Cette situation, commune à tant de peuples, demande une réflexion fondée sur la solidarité internationale et la coopération.

Lorsque nous, en République dominicaine, parlons de solidarité et de coopération, nous ne pouvons pas faire référence à Haïti. Parce que nous sommes voisins de ce peuple fraternel, nous savons à quel point il a besoin de trouver auprès de la communauté internationale un appui généreux et soutenu. Comme le



Président de la République dominicaine, M. Hipólito Mejía l'a dit lors du Sommet du millénaire, la République dominicaine ne peut supporter seule le lourd fardeau social que la présence de centaines de milliers de citoyens haïtiens lui impose actuellement. La République dominicaine veut parvenir à une solution à laquelle la communauté internationale participerait activement, une solution qui doit être respectueuse des droits de l'homme et mise en oeuvre en vertu des normes et principes qui doivent régir une politique d'immigration saine.

Mais, que personne n'imagine que nous sommes venus ici pour nous plaindre et utiliser l'Assemblée générale comme un mur de lamentations. Il n'en est nullement ainsi. Le Gouvernement de la République dominicaine est tout à fait convaincu que c'est à la société dominicaine de consentir le plus grand effort pour réaliser le développement. Conscient de ses responsabilités, le Gouvernement de la République dominicaine relève donc le défi de la mondialisation, car il sait qu'il doit en premier s'attaquer aux priorités du développement, et car il sait aussi que son plus grand effort doit porter sur la justice sociale en vue de résoudre les problèmes de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de l'égalité entre les hommes et les femmes, des enfants, de l'élimination de la pauvreté et du trafic de stupéfiants, de l'alimentation et des progrès constants dans le domaine des droits de l'homme et des libertés civiles.

Heureusement pour la plupart des peuples du monde, les pays développés et les organismes internationaux comprennent dans leur majorité que l'objectif de la mondialisation ne doit pas consister à libérer les forces du marché et à pratiquer des politiques de protectionnisme, de subvention à la production et de réglementation technique, car ces obstacles peuvent seulement contribuer à élargir le fossé entre les pauvres et les riches. Ces pays et ces organisations collaborent sincèrement pour que les avantages de ce processus soient partagés par le biais d'une coopération qui favorise le développement intégral des peuples. C'était dans cet esprit et animée de ces préoccupations que l'Organisation des Nations Unies a proposé la tenue en 2001 de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

La République dominicaine a resserré ses liens avec les Caraïbes, l'Amérique centrale et d'autres zones d'intégration, et nous contribuons à accroître les

possibilités de négociation, l'accès aux marchés étrangers, les échanges technologiques et l'enrichissement culturel. Par ailleurs, nous croyons que la coopération Sud-Sud est un complément indispensable aux programmes de développement qui sont mis en oeuvre par les pays en développement.

Je me réfère à présent à la nécessité de réformer la Charte des Nations Unies. Bien des choses se sont produites depuis 1945. Avec une indéniable habileté, les organes des Nations Unies de l'époque se sont acquittés des tâches auxquelles ils étaient confrontés à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Mais c'était alors. À présent, ces organes ne reflètent pas les réalités d'une nouvelle communauté internationale plus vaste et plus avide de développement démocratique.

La réforme du Conseil de sécurité est impérative. La République dominicaine estime qu'elle doit se faire en tenant compte de l'égalité souveraine des États, d'une répartition géographique équitable et de la diversité des niveaux de développement des peuples. Nous sommes persuadés qu'une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil, effectuée sur la base de ces critères, permettrait à l'Assemblée générale de jouer le rôle qui lui est échu en tant qu'organe véritablement représentatif de la démocratie internationale.

Je me réfère à présent à la création de la Cour pénale internationale, qui constitue un événement majeur. Nous espérons que la Cour pourra rendre justice non seulement face aux chefs d'État et de Gouvernement et aux fonctionnaires qui commettent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes contre les citoyens, mais aussi face à ceux qui sont coupables de corruption administrative, de la spoliation des biens de l'État, ce qui constitue certainement un crime dans de nombreux pays, du fait des maux économiques et moraux qu'ils causent à leurs peuples.

Étant donné son désir d'être consistant avec la tradition historique de ses relations internationales, la République dominicaine souhaite réaffirmer son appui à la République de Chine dans ses aspirations logiques et justes de rejoindre l'Organisation, dont elle était un membre prééminent durant de nombreuses années. Là, notre position répond à un devoir de conscience, et n'est pas une position qui conteste les droits que l'Organisation des Nations Unies a reconnu à d'autres.

Le principe de la souveraineté nationale est également ancré dans notre tradition historique. Depuis

son accession à l'indépendance le 27 février 1844, la République dominicaine considère le droit à l'autodétermination comme un article de foi inébranlable. De sorte que lorsque l'on parle de consacrer l'intervention humanitaire comme un droit, nous nous trouvons face à une situation où nous nous sentons en droit d'exiger des définitions claires et précises. Nous demandons à l'ONU d'accorder toute l'attention qu'elle mérite à cette question de manière à ce que tous les membres de l'Organisation puissent ensemble tirer au clair cette question préoccupante.

Enfin, la République dominicaine tient à exprimer sa conviction que le dialogue initié au Sommet du millénaire et les positions exprimées lors de la présente session contribueront de manière très positive à renforcer les efforts de paix et de fraternité sur lesquels repose l'esprit de la Charte des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*par le en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Paulina García de Larrea, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Équateur.

**Mme Paulina García de Larrea** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je souhaite tout d'abord féliciter chaleureusement le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Il représente un pays qui partage avec le mien des idéaux et des principes en faveur de la paix, de la culture, des droits de l'homme, de la solidarité et de l'entente. Je salue l'entrée de Tuvalu dans notre Organisation et je félicite le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab de la manière judicieuse et compétente avec laquelle il a conduit les travaux de la session précédente de l'Assemblée générale.

Les événements politiques mondiaux de la dernière décennie ont bouleversé la scène internationale et ont donné lieu à de nouvelles structures et processus mondiaux. La disparition des fondements idéologiques de la guerre froide a donné lieu à de profondes transformations qui ont grandement modifié les bases géopolitiques qui prédominaient au XXe siècle.

La consolidation de grands blocs économiques et la révolution technologique ont sensiblement influé sur le rythme des changements économiques et sociaux à travers le monde. Le libre marché et les nouvelles technologies ont privilégié la concurrence et ont favorisé l'expansion transnationale de la banque et des finances, ce qui a fondamentalement bouleversé le fonctionnement des économies mondiales.

Dans ce contexte mondial, les pays entrent dans la marche vers la mondialisation à des niveaux de développement très divers et par conséquent, les possibilités offertes par cette mondialisation et ses effets sont extrêmement inégaux. Les disparités technologiques, financières et productives entre pays en développement et nations industrialisées, où se concentre le potentiel de la mondialisation, se sont accrues. Et malgré les efforts d'adaptation déployés par les pays pour s'intégrer au nouvel environnement international, les inégalités se sont accrues et les problèmes sociaux se sont aggravés dans un environnement où la coopération internationale se détériore.

Le Sommet du millénaire, avec lequel a débuté la présente session de l'Assemblée générale, a été un moment historique consacré à l'examen des défis liés aux nouvelles tendances mondiales, lesquelles engendrent un nouvel ordre international avec des dangers ainsi que des possibilités nouvelles pour la paix et la sécurité, la croissance économique, le développement durable et la sécurité humaine. Compte tenu de ces réalités, il est évident qu'aucun pays ne peut rester en marge ou isolé face aux grands changements mondiaux, et que tous les États doivent parvenir à oeuvrer de concert pour réguler les nouveaux processus dans le cadre d'un projet universel qui permette de canaliser le développement en assurant que les bienfaits de la mondialisation s'étendent à tous les peuples.

Dans le cadre de la responsabilité internationale prioritaire, l'ONU a certainement une responsabilité primordiale à assurer en tant que forum universel où les États peuvent oeuvrer ensemble à la réalisation des idéaux et objectifs communs à tous les peuples et encourager la coopération internationale pour un développement durable et l'élimination de la pauvreté.

En ce nouveau siècle, il faut tirer pleinement parti du potentiel de notre Organisation dans le domaine des affaires mondiales. L'Équateur voudrait voir s'instaurer un système multilatéral efficace dans lequel pourront être élaborées, de manière démocratique et systématique, les règles mondiales de la mondialisation. Le Sommet a reconnu, à cet égard, la représentativité de l'ONU, et son rôle dans la réalisation de ces objectifs essentiels dans le cadre des nouveaux processus et défis mondiaux au XXIe siècle.

Les problèmes politiques et économiques internationaux sont interdépendants au point de constituer un engrenage complexe de questions qui doivent être

mises à l'ordre du jour international par notre Organisation et c'est à elle également qu'il appartient d'adopter, du fait de sa légitimité, des politiques concertées puis de définir les directives qui lui permettront de faire face, avec plus d'efficacité et de rapidité, aux événements et aux phénomènes mondiaux qui ont une incidence directe sur la stabilité et la sécurité internationales.

Je tiens à féliciter à nouveau le Secrétaire général de l'ONU de la contribution précieuse qu'il a apportée aux travaux de l'Assemblée du millénaire avec la présentation de son rapport analytique sur le rôle des Nations unies au XXI<sup>e</sup> siècle. Son analyse contient des éléments précieux qui nous permettent d'examiner le rôle de l'Organisation et les défis qu'elle devra relever dans les années à venir.

J'aimerais également mettre en exergue la contribution des pays latino-américains aux travaux de l'Assemblée du millénaire avec l'adoption de la Déclaration de Cartagena par les chefs d'État et du gouvernement du Groupe de Rio et également la contribution du Sommet des pays du Sud et du Mouvement des pays non alignés dont l'Équateur est membre.

L'Équateur partage l'avis selon lequel l'ONU dispose d'avantages et de possibilités spécifiques qui lui permettent d'influer sur la gestion des affaires publiques internationales et d'obtenir l'engagement nécessaire de la part de toutes les parties en vue d'aborder les nouveaux processus mondiaux et les nouvelles structures mondiales du point de vue du développement humain.

La mondialisation et la pauvreté doivent se voir accorder la priorité qu'exigent leurs conséquences profondes sur le plan du développement humain. Les tendances de la mondialisation semblent être aujourd'hui un simple processus économique, déshumanisé et dépourvu de dimensions sociales. Ce processus se limite au libre marché, à la concurrence et aux nouvelles technologies de l'information et rien ne garantit qu'il bénéficie réellement aux personnes et que les possibilités de progrès qu'il offre soient réparties également à travers le monde et dans tous les pays.

L'Équateur traverse aujourd'hui l'une des crises les plus graves de son histoire. Ses effets ont eu de graves incidences sur les institutions d'État et ont déstabilisé le processus de consolidation de la démocratie. Des facteurs internes et externes se sont conjugués au cours des dernières années pour aggraver la crise en

créant des déséquilibres macroéconomiques qui ont durement touché l'économie et la société équatorienne. Dans cette situation extrêmement difficile, les conditions dans lesquelles l'Équateur avait négocié sa dette extérieure sont devenues extrêmement difficiles à respecter. Ces facteurs auxquels s'ajoutent des mesures d'ajustement prises pour faire face à la crise, ont considérablement aggravé la pauvreté.

L'Organisation des Nations Unies doit être consciente des énormes contraintes qui pèsent sur les pays pauvres lourdement endettés, par le service disproportionné de la dette extérieure que par les obstacles que continue de rencontrer l'exportation de leurs produits, ainsi que par les fluctuations du système financier international qui va à l'encontre des efforts nationaux visant à créer des conditions de stabilité économique et de développement durable. Pour atteindre ces objectifs visant à établir un ordre international juste et équitable, l'Assemblée générale doit trouver les moyens de réduire la dette extérieure des pays en développement, y compris celle des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés et touchés par des catastrophes naturelles.

L'Équateur a consenti de grands efforts pour trouver une solution juste et durable au problème que constitue le fardeau excessif de sa dette extérieure. En août dernier, il a pris l'initiative de renégocier le segment de dette Brady, et la semaine dernière, il a achevé ses négociations avec le Club de Paris. Nous sommes certains que la compréhension, mais, avant tout, le souci d'équité marqueront la suite de ce processus afin que nous puissions parvenir à un règlement définitif du problème de la dette extérieure, qui étouffe les pays en développement et les empêche de mettre en oeuvre les programmes sociaux prioritaires dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi. Réduire les conséquences de la dette constitue sans doute l'un des principaux obstacles à la lutte engagée pour la réduction de la pauvreté et l'accomplissement des objectifs fixés dans ce domaine pour l'an 2015.

Il faut que les pays à économie modeste puissent compter sur un ordre économique et institutionnel qui leur offre des débouchés, car ils sont les plus vulnérables et les plus touchés par les situations économiques extrêmes de crise.

L'Équateur, attaché qu'il est au développement intégral de la nation, appuie énergiquement les activités de l'ONU qui permettent de mettre en oeuvre les

moyens de coopération financière et technique, pour appuyer les pays dans les efforts qu'ils déploient à l'échelon national pour assurer un développement durable, et assurer par là même un meilleur avenir pour leur peuple. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) joue un rôle en tant qu'instrument opérationnel principal des efforts déployés par l'Organisation pour appuyer des plans et des priorités de réduction de la pauvreté, contribuer à l'amélioration des institutions démocratiques et renforcer de la capacité nationale au profit du développement humain. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle assure que l'Assemblée du millénaire octroie son plein appui politique au PNUD en tant qu'instrument central de gestion universelle du développement au XXIe siècle, et pour qu'elle prête au programme le concours financier dont il a besoin pour pouvoir mener à bien ses activités opérationnelles.

La situation du commerce international mérite également de retenir toute notre attention, car elle influe directement sur l'activité économique et sociale des pays. Nous proposons l'élimination des barrières et des obstacles aux échanges commerciaux, et nous exigeons l'application de normes qui permettent aux échanges internationaux de se dérouler de façon ouverte, prévisible et équitable. Conformément à notre tradition intégrationniste, nous appuyons le renforcement de la communauté andine des nations ainsi qu'une plus grande projection internationale, notamment dans ses relations avec le Marché commun du Sud, l'Union européenne, la Russie et le bassin du Pacifique et dans ses négociations pour la constitution d'une zone de libre-échange des Amériques.

L'Équateur partage la préoccupation de la communauté internationale face à la détérioration constante des ressources naturelles, aux dangers qui pèsent sur l'environnement et au respect insuffisant des engagements pris lors du Sommet de la Terre sur le développement durable, de 1992. Vu ses portées économiques, sociales, et environnementales, nous devons accorder la priorité au développement durable en tant que facteur corrélatif aux relations internationales, aussi les relations politiques que celles de coopération. Il est impératif d'intégrer des technologies écologiquement viables et de développer des modes de production durables pour renforcer les capacités nationales dans les domaines scientifiques et technologiques. Le gouvernement équatorien a intégré la notion de développement durable dans sa législation nationale, encouragé

l'adoption de politiques et de plans d'action fondés sur cette notion, et renforcé les autorités chargées de la défense de l'environnement.

Le phénomène de trafic des stupéfiants, avec ses effets mondiaux, est un autre aspect qui mérite de retenir l'attention de la communauté internationale, puisqu'il s'agit d'un phénomène qui va au-delà des frontières et des nations et qui constitue un grave danger pour les sociétés. Le trafic des stupéfiants a donné lieu à la mise en place d'un système supranational dans lequel aucune nation ne peut être considérée comme étant à l'origine du problème. Il est indispensable de reconnaître le principe de la responsabilité partagée pour faire face à ce phénomène et prendre les mesures nécessaires pour l'éliminer. Le respect de cet engagement universel, qui figure déjà dans la convention de 1988 sur le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotrope est fondamental pour lutter contre ce fléau mondial qui constitue l'un des défis qui s'imposent à l'humanité.

À l'aube du XXIe siècle, la paix, la sécurité et le désarmement constituent un autre défi prioritaire auquel l'ONU continuera d'être confrontée. L'Équateur proclame son attachement au règlement pacifique des différends internationaux et condamne le langage de la menace et le recours à la force dans les relations entre États, car nous sommes convaincus qu'un système de paix et de confiance entre les nations doit se fonder sur le règlement pacifique des conflits et sur des mesures spécifiques de désarmement, dans le cadre des principes et des objectifs consacrés dans la Charte des Nations et des règles du droit international.

Dans la poursuite des objectifs de paix et sécurité, le Conseil de sécurité assume une responsabilité primordiale dans le maintien et le rétablissement de la paix internationale. L'Équateur estime qu'il est prioritaire de réformer le Conseil de sécurité, tant dans sa composition que dans ses méthodes de travail. Il est indispensable en raison de sa mission que l'on corrige les déséquilibres qui caractérisent sa composition actuelle, que l'on améliore ses mécanismes de prise de décisions et qu'on rende plus transparente la conduite de ses travaux.

Le deuxième défi que l'Organisation des Nations Unies doit relever a trait au rôle et au renforcement des opérations de maintien de la paix. L'humanité a été témoin, ces dernières années, de l'aggravation de conflits régionaux qui ont laissé de profondes séquelles

dans diverses régions du monde. Il est indispensable que l'Organisation renforce l'action conjointe dans son cadre même, afin que le recours à la force, lorsqu'il s'avère absolument nécessaire, reste strictement conforme aux dispositions du Chapitre VII de la Charte. De cette manière, l'Organisation des Nations Unies préservera sa crédibilité internationale en tant que porte-parole légitime des nations, et en tant qu'agent de l'action collective en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'un des piliers sur lequel reposent les principes démocratiques de toute société est le strict respect des droits de l'homme, dont la défense et la protection incombent non seulement à chaque État mais également à la communauté internationale. Il faut donc que celle-ci renonce au silence ou à l'indifférence et qu'elle réagisse, d'une manière légitime aux violations grossières des droits de populations toutes entières qui ont été perpétrées dans les dernières années du siècle passé, et qui sont une source de honte pour l'humanité. De plus, il est totalement inacceptable qu'un État ou quelques États cherchent à parler au nom de toute la communauté internationale et recourent à la force de manière unilatérale, au nom d'un « droit d'ingérence » inexistant ou sous le prétexte de considérations humanitaires.

L'Équateur a promulgué en 1998 un plan national des droits de l'homme dans une perspective large et démocratique. Ce plan, qui adopte une approche intégrée de l'être humain, a été conçu et préparé à travers un processus de consultation nationale, auquel ont participé la société civile et l'État. Dans ce contexte, le droit au développement constitue une aspiration légitime que l'Organisation des Nations Unies doit promouvoir avec détermination.

En tant que pays hautement vulnérable à différentes catastrophes naturelles, l'Équateur accorde une importance particulière au rôle du système des Nations Unies dans la prévention, l'atténuation et la réduction des effets de ces catastrophes, et notamment en ce qui concerne les effets du phénomène d'El Niño. Pour progresser dans les recherches sur ce phénomène – qui en 1997 et en 1998 a fait sentir ses effets non seulement dans le Pacifique Sud mais également dans d'autres régions du monde – l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont appuyé la création du Centre international de recherche sur le phénomène d'El Niño, dans la ville équatorienne de Guayaquil. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que mon gouvernement a pris les mesures nécessaires, en tant que pays hôte, pour

procéder à l'établissement du Centre dans les mois à venir. Il est en effet convaincu de l'importance de la contribution scientifique que ce centre, parrainé par l'Organisation des Nations Unies, peut apporter à l'humanité.

L'Équateur réaffirme son attachement au multilatéralisme et à la défense des idéaux qui ont inspiré les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Tous les pays ensemble et solidairement doivent relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Il appartient aux États Membres de faire de notre session une contribution historique au projet universel de règlement des problèmes mondiaux et de renforcement de la sécurité collective. L'esprit solidaire et constructif des nations éprises de paix est la condition nécessaire à la réussite de l'ONU en ce nouveau siècle.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation du Tadjikistan, S. E. M. Rachid Alimov.

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Je tiens à m'associer aux félicitations adressées à M. Harri Holkeri et à son pays, la Finlande, pour son élection aux fonctions nobles et empreintes de responsabilité de président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je lui adresse tous mes vœux de succès dans la direction des travaux de l'Assemblée du millénaire. Par ailleurs, notre pays tient à exprimer sa reconnaissance sincère et rendre hommage à son prédécesseur, M. Gurirab qui a su conduire avec brio nos travaux lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Plus le temps passera, et plus nous aurons l'occasion de comprendre à quel point le Sommet du millénaire aura été un événement historique. Le Tadjikistan se félicite de ce que les dirigeants du monde aient une fois de plus réaffirmé leur attachement à l'Organisation des Nations Unies et au rôle que doit jouer cette Organisation en tant que mécanisme clef pour la régulation collective des relations internationales.

Nous demeurons convaincus que rien ne peut remplacer l'Organisation des Nations Unies. Personne n'est capable de gérer seul les défis, les risques et les menaces multiples qui pèsent sur la sécurité et la stabilité internationales. Seules des actions collectives concertées de la communauté internationale dans son ensemble permettront de résister aux phénomènes tels que les graves crises financières et économiques, les

conflits régionaux, le terrorisme international, la criminalité organisée et le trafic illicite des stupéfiants.

Les résultats positifs enregistrés par mon pays dans la mise en oeuvre du processus de paix prouvent une fois de plus le rôle décisif que l'Organisation joue dans la coordination de l'interaction des États, lorsqu'il s'agit de résoudre les conflits armés.

Aujourd'hui, après sept années d'affrontement, la paix règne au Tadjikistan. Après la tenue, pour la première fois dans notre pays d'élections multipartistes et pluralistes en février 2000, la société tadjik vit dans un environnement nouveau et jette les fondements solides d'un développement démocratique durable dans notre pays.

Le soutien considérable de la communauté internationale qui, sous les auspices de l'Organisation, a effectivement assuré l'avancée du processus de paix au Tadjikistan, a joué un rôle considérable dans l'établissement de la paix et de la stabilité dans ce pays. Les Tadjiks éprouveront toujours de la reconnaissance envers l'Organisation des Nations Unies et associeront toujours cette Organisation avec le retour de la paix, de la démocratie et de conditions propices à un développement durable dans notre terre ancienne.

Au nom du Président Emomali Rakhmonov, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer notre vive reconnaissance au Conseil de sécurité, au Secrétaire général, M. Kofi Annan, à ses envoyés et représentants spéciaux, et aux dirigeants des équipes et des missions de l'ONU au Tadjikistan, qui ont apporté une contribution énorme au succès du processus de paix dans mon pays. Nous remercions particulièrement tous les États – il y en a environ 30 – qui ont envoyé certains de leurs citoyens au Tadjikistan dans le cadre de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan. La population du Tadjikistan gardera pour toujours en mémoire le nom de ceux qui ont donné leur vie pour que la paix soit rétablie dans notre pays.

Nous tenons à remercier sincèrement le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et à la Société financière internationale. Ils ont apporté, et continuent d'apporter, un soutien à la population et au Gouvernement du Tadjikistan dans leurs efforts pour surmonter les conséquences d'un conflit civil et pour redresser l'économie du pays.

À toutes les étapes du processus de paix, la Fédération de Russie a apporté une contribution décisive à son développement progressif. Les soldats de maintien de la paix et les gardes frontières russes qui ont perdu la vie au service de la sécurité et de la stabilité au Tadjikistan, ainsi que la Russie ne seront jamais oubliés par notre population.

Les États garants de la mise en oeuvre de l'accord de paix – la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran, la République d'Ouzbékistan, la République kirghize, la République du Kazakhstan, le Turkménistan, le Pakistan et l'État islamique d'Afghanistan – ont offert un appui considérable à l'ONU pour que le conflit soit réglé avec succès. Les efforts concertés de l'ONU, de ses institutions spécialisées, des institutions de Bretton Woods, des États voisins, des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de la Conférence islamique, et tous les autres qui ont souhaité sincèrement que la paix et la stabilité soient rétablies au Tadjikistan, ont contribué au succès de la mise en oeuvre de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, signé à Moscou le 27 juin 1997.

Nous sommes pleinement conscients qu'un travail titanesque de consolidation de la paix après le conflit nous attend. Nous espérons que le bureau de l'ONU à Douchanbé continuera de fonctionner de manière efficace, en apportant une aide à la reconstruction, surtout dans les secteurs sociaux et économiques. Il reste encore beaucoup à faire, mais ce qui a déjà été accompli jusqu'ici revêt une grande importance pour le développement stable et pacifique de la société tadjike et pour toute la région de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud.

De toute évidence, l'expérience acquise compte beaucoup pour l'ONU, puisqu'elle constitue l'un des exemples positifs d'activités fructueuses de notre Organisation dans le domaine du maintien de la paix et du règlement des conflits. Nous espérons que l'appui et l'aide au Tadjikistan, qui sont nécessaires pour renforcer le processus de paix, s'intensifieront. Nous comptons sur l'Assemblée générale pour qu'elle adopte, à sa présente session, la résolution traditionnelle, habituellement adoptée par consensus, sur l'aide humanitaire au Tadjikistan.

Une aide humanitaire considérable est particulièrement requise cette année, car au printemps et en été,

le Tadjikistan en entier a été touché par une sécheresse d'une ampleur jamais connue au XXe siècle. La perte des récoltes de céréales sur les terres irriguées a atteint 30 % à 50 %. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), environ 3 millions de personnes – en d'autres termes, un citoyen sur deux – ne sont pas nourries adéquatement. Nous nous félicitons sincèrement de l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'une aide alimentaire soit accordée à la population du Tadjikistan la plus gravement touchée par la sécheresse. Nous sommes également très reconnaissants au PAM et à tous les États donateurs qui ont répondu si promptement et si généreusement à cet appel.

Il est clair que, dans le nouveau siècle, les activités de l'ONU dans le domaine humanitaire – domaine dans lequel elle a déjà démontré sa capacité – continueront de jouer un rôle important. Nous estimons qu'il est nécessaire d'intensifier la coopération des États Membres dans ce secteur, afin d'améliorer la capacité de la communauté internationale de réagir face aux catastrophes naturelles et technologiques. À notre avis, il s'agit de l'une des orientations réalistes de développement de l'Organisation, qui permettrait à tous de tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation. Cette orientation sera totalement réalisable lorsque l'ONU et d'autres organisations économiques et financières internationales déploieront des efforts concertés. Ce serait là une démonstration de la solidarité mondiale souhaitée par le Secrétaire général.

Parvenir à un développement durable et garantir que les intérêts des générations actuelles et futures soient prises équitablement en compte à l'échelle mondiale, seront parmi les plus grands défis du nouveau siècle. Aujourd'hui, nous ne sommes pas loin de la ligne au-delà de laquelle les processus de destruction des mécanismes naturels qui règlent les changements environnementaux et mondiaux deviendront irréversibles. Notre objectif commun consiste à répondre aux besoins toujours croissants du développement humain dans les domaines économiques et sociaux, non seulement en préservant mais surtout en restaurant graduellement les écosystèmes naturels pour que leurs conditions garantissent la viabilité de l'environnement.

Beaucoup de choses ont été accomplies dans ce domaine au cours des 10 dernières années. Le programme Action 21 adopté lors de la Conférence de Rio de Janeiro, est devenu un document fondamental définissant les principaux secteurs d'activités de la communauté internationale à cet égard. Toutefois,

l'ampleur de la tâche est telle que l'humanité doit y consacrer davantage d'efforts concertés. En plus des problèmes à long terme, comme les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la diversification, l'humanité se heurte à de nouveaux problèmes, qui exigent un examen attentif et des efforts concertés. L'un de ces problèmes concerne l'eau douce, une ressource qui s'épuise graduellement. L'épuisement des eaux souterraines constitue aujourd'hui un grave problème. Selon certaines prévisions, d'ici à 2050, la population de la planète ne disposera pas de ressources en eau suffisantes. Le problème de l'eau potable comporte plusieurs aspects et ne se confine pas à des considérations purement économiques.

Dans « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle », le Secrétaire général a attiré l'attention sur le fait que, pour avoir un avenir durable, il est absolument nécessaire que la communauté internationale s'attaque aux problèmes actuels de l'eau douce. Des organisations non gouvernementales ainsi que le secteur privé ont exprimé d'importantes préoccupations à cet égard. Cette question a déjà été abordée dans diverses conférences internationales, y compris au niveau ministériel, lors du deuxième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à La Haye, aux Pays-Bas, au printemps dernier, et elle sera également abordée lors de la conférence internationale sur les problèmes de l'eau qui aura lieu prochainement à Bonn, en Allemagne. Toutes ces mesures, qui visent à considérer sérieusement la question et à élaborer une action appropriée et coordonnée de la communauté internationale, rejoignent précisément les buts recherchés par l'initiative proposée par notre Président il y a un an, pour que 2003 soit proclamée l'année internationale de l'eau douce. Nous espérons que la résolution pertinente sera adoptée par consensus au cours de la présente session. Nous ne devons pas oublier le lien qui nous unit aux deux atomes d'hydrogène et à l'atome d'oxygène qui, liés dans la nature, assurent notre survie sur la terre.

S'il est vrai que le XXIe siècle apporte avec lui de nouvelles épreuves pour l'humanité, le siècle qui vient de s'achever a lui aussi posé de grands défis à la communauté internationale qui a dû répondre à la nécessité urgente d'entreprendre une action conjointe pour lutter contre le terrorisme international, le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée. La situation qui s'est compliquée dans de nombreuses régions de la planète exige de nouveaux efforts concertés de la part

de l'ONU pour combattre plus activement ces terribles fléaux.

La situation en Afghanistan, en particulier, met gravement en péril la sécurité régionale et internationale. La crise qui déchire la société afghane a transformé ce pays en un bastion du terrorisme international et en a fait le premier pays producteur de drogues du monde. La situation qui prévaut dans ce pays a été au coeur d'un débat approfondi mené dans le cadre d'une réunion ministérielle du Groupe 6 + 2. Le Tadjikistan est fermement convaincu qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise en Afghanistan et que toute victoire par une des parties au conflit ne sera que de courte durée et ne pourra pas conduire à l'instauration de la paix et de la stabilité dans ce pays.

Seule l'Organisation des Nations Unies, en coopération étroite avec l'Organisation de la Conférence islamique, est à même de dénouer le noeud de la crise afghane. Le Tadjikistan approuve sans réserve les activités que mène la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan sous la direction de M. Ventrell. Nous espérons que des mesures complémentaires décisives du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale permettront enfin d'éteindre le feu de la guerre qui dévaste ce pays depuis 20 ans. Faute de quoi, comme nous avons déjà pu le voir, la menace posée par le terrorisme et les stupéfiants provenant de l'Afghanistan qui met en danger la sécurité régionale et mondiale ne fera que croître.

Nous avons le devoir d'aider le peuple afghan à revenir à une vie pacifique et digne et à ériger une barrière fiable pour endiguer l'agression entretenue par le trafic de l'héroïne et la culture du terrorisme international encouragée par les Taliban, qui mettent non seulement en danger les pays voisins de l'Afghanistan mais également ceux qui se trouvent loin de cette région. Nous sommes convaincus que nous ne pourrions trouver de formule pour la paix et de moyen de sortir de l'impasse afghane que si nous savons conjuguer nos efforts sous l'égide de l'ONU.

Pour continuer à jouer un rôle clef dans les affaires mondiales, l'ONU doit constamment se renouveler. Beaucoup de choses ont été faites à cet égard grâce aux initiatives importantes et aux mesures efficaces qu'a prises le Secrétaire général. Cependant, un certain nombre de questions qui risquent d'avoir une incidence réelle sur l'efficacité de l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle, notamment, celle de l'élargissement du Conseil de sécu-

rité, doivent encore être réglées. Le Tadjikistan est favorable à un accroissement de l'efficacité, de l'équilibre et de la représentation du Conseil de sécurité qui devrait non seulement intégrer parmi ses membres des pays hautement industrialisés tels que le Japon et l'Allemagne, mais aussi des pays en développement influents. Nous espérons que cette question sera résolue avec le plus large soutien possible.

Chaque session de l'Assemblée générale nous donne une occasion inégalée d'élaborer une approche unifiée et de coordonner à l'échelle mondiale nos actions en faveur d'un développement de l'humanité réellement démocratique, sûr et durable. Le Sommet des dirigeants du monde qui fera date dans l'histoire de l'humanité a donné à notre Organisation un élan politique puissant pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle. L'Assemblée du millénaire doit maintenir cet élan et l'utiliser de manière rationnelle pour renforcer la communauté internationale et ce, pour le bien de notre avenir commun.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ioannis Kasoulides, Ministre des affaires étrangères de Chypre.

**M. Kasoulides** (Chypre) (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser mes félicitations chaleureuses à M. Holkeri pour son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Je suis certain que grâce à sa grande expérience et à ses talents de diplomate, il saura mener les travaux de cette session à une heureuse conclusion.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, M. Theoban Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, qui a présidé avec brio les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

Au début de ce mois, dans cette même salle, a eu lieu une rencontre historique des chefs d'État, un événement qui, par sa Déclaration finale, a imprimé un nouvel élan pour intensifier la coopération internationale en vue de s'attaquer à un large éventail de problèmes internationaux. L'Assemblée du millénaire a donné l'occasion aux chefs d'État d'affirmer la volonté ferme des peuples de la planète d'oeuvrer ensemble pour que l'humanité puisse bâtir un monde meilleur.

Chypre réaffirme son attachement à l'ONU qui, pour nous, a toujours été la pierre angulaire sur laquelle la communauté internationale se fonde pour



poursuivre les nobles objectifs que sont la paix, la sécurité, la justice, le respect des droits de l'homme et le développement socioéconomique à l'échelle mondiale. Nous appuyons donc pleinement les efforts qui se poursuivent en vue de réformer l'Organisation, y compris ses organes principaux, afin que l'ONU soit en mesure de relever les nombreux défis internationaux. En effet, comme tout organisme vivant qui doit constamment évoluer pour s'adapter et survivre dans un environnement en mutation permanente, l'ONU doit, elle aussi, disposer des structures et des moyens nécessaires pour pouvoir agir aussi efficacement que possible.

Chypre salue les efforts déployés par l'ONU dans le domaine du désarmement et nous nous félicitons en particulier du fait que le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est achevé au début de cette année a été couronné de succès. Nous tenons également à adresser nos félicitations à la Fédération de Russie qui vient de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Nous estimons que l'extension du régime des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment dans notre région de la Méditerranée, fait partie intégrante de notre action qui vise à débarrasser le monde des armes nucléaires.

Le trafic illicite des armes de petit calibre nous préoccupe vivement. Nous appuyons sans réserve les efforts que la communauté internationale déploie à cet égard et nous estimons qu'une action plus efficace pour éliminer ce phénomène est un impératif dans notre monde de plus en plus interdépendant.

De nombreux rapports de l'ONU et de ses institutions spécialisées témoignent d'une préoccupation manifeste face à la détérioration continue de l'environnement et au besoin impératif de formuler des directives à l'échelle mondiale pour réaliser un développement durable. Les conséquences de la surpopulation et d'un développement non réglementé exposeront assurément l'environnement à de nouvelles pressions en ce nouveau siècle. Les petits États insulaires, qui sont particulièrement menacés par le réchauffement de la planète, l'élévation du niveau des mers et des océans et la rareté grandissante des ressources en eau sont très inquiets à ce sujet. Nous nous félicitons en particulier de l'organisation à Chypre en janvier prochain d'un séminaire sur l'énergie pour un développement durable, une initiative de renforcement des capacités qui a

été prise par l'Alliance des petits États insulaires. Nous espérons que ce séminaire apportera une contribution de fond à la neuvième session de la Commission du développement durable.

Les effets de la mondialisation ont été débattus en profondeur par les dirigeants du monde au Sommet du millénaire. Je me bornerai donc ici à revenir sur un aspect de toute la question des effets de la mondialisation, qui pour nous est un grand problème que nous avons tous l'obligation d'aborder. L'élimination de la pauvreté est indubitablement un des principaux défis que doit relever la communauté internationale. Il est impératif que des politiques nouvelles et créatrices soient élaborées pour s'attaquer à ce problème, les États Membres de l'ONU et les principales institutions financières internationales oeuvrant en étroite collaboration dans ce domaine. L'allègement de la dette doit être au centre de ces efforts.

Les progrès enregistrés depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il y a plus d'un demi-siècle, ont été considérables. Le régime international des instruments relatifs aux droits de l'homme n'a cessé de s'élargir et constitue l'étalon par lequel la communauté internationale et les gouvernements nationaux sont jugés quand on veut évaluer leur dévouement et les mesures qu'ils prennent en faveur de la protection des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies a été à l'avant-garde des nouveaux vents d'espoir pour l'humanité. La question des droits de l'homme regroupe aujourd'hui tout un éventail de sujets. Nous sommes très heureux de constater que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes ainsi que la conférence de suivi sur le développement social, qui se sont tenues au début de cette année à New York et à Genève, respectivement, ont été couronnées de succès. Nous attendons avec impatience que la prochaine conférence mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui les accompagne ainsi que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants continuent sur la même voie.

Une des questions qui préoccupent plus particulièrement Chypre, est le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays de par le monde. Chypre a elle-même eu à faire face aux conséquences tragiques des déplacements massifs et du nettoyage ethnique. La vaste majorité des personnes déplacées – plus de 22 millions de personnes, d'après le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfu-

giés – sont des femmes et des enfants, qui sont particulièrement vulnérables aux violations flagrantes des droits de l'homme. Nous sommes profondément convaincus que la communauté internationale se doit de garantir avec vigueur le droit au retour de ces réfugiés dans leurs lieux de résidence.

Chypre se félicite du retrait des forces israéliennes du Liban conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous voulons y voir un signe avant-coureur d'un règlement d'ensemble de la question du Moyen-Orient. En dépit de l'échec temporaire des négociations israélo-palestiniennes sur le statut final, nous croyons que ce processus peut et doit continuer de progresser, afin que la paix, la stabilité et la prospérité puissent finalement régner dans cette région qui souffre depuis si longtemps. Chypre appuie la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à cet égard.

Chypre appuie pleinement la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et demande le plein respect des droits de l'homme de tous les habitants du Kosovo, quelle que soit leur origine, ainsi que le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du processus démocratique de tous les États de la région. Nous félicitons également l'Union européenne pour ses initiatives importantes et pour son appui à la stabilisation économique et politique de l'Europe du Sud-Est.

Nous sommes encouragés par le climat positif qui prévaut depuis la réunion du mois de juin entre les dirigeants des Corée du Nord et du Sud. Nous exprimons notre appui à la poursuite de mesures en vue de la réconciliation, de la stabilité et de la coopération dans la péninsule coréenne. Nous sommes encouragés par cette perspective de réunification qui viendrait mettre fin à la division dans cette région sensible.

Chypre appuie pleinement le processus d'établissement d'une cour pénale internationale. Chypre a été parmi les premiers signataires du Statut de Rome. Nous attendons avec intérêt que les travaux de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale enregistrent de nouveaux progrès et nous nous félicitons des résultats obtenus à sa dernière session pour ce qui est du consensus qui s'est dégagé sur le règlement intérieur ainsi que sur les preuves et les éléments du crime. Notre appui découle de ce que nous sommes fermement convaincus que si nous voulons vivre dans un monde où règnent la justice et le droit

international, alors l'impunité pour les crimes odieux contre l'humanité doit cesser immédiatement. Chypre, qui a été victime elle-même de crimes de cette nature, connaît fort bien l'amère vérité de l'impunité.

Au cours de chacune des 26 dernières années, l'Assemblée générale a inscrit la question de Chypre à son ordre du jour. Les décisions prises par l'Assemblée, notamment la résolution 3212 (XXIX), ainsi que les résolutions successives du Conseil de sécurité, demandent la restauration de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance de la République de Chypre et le retrait des troupes et des colons turcs d'un pays indépendant, Membre de l'ONU, qui a été envahi en 1974 et dont 37 % du territoire est contrôlé par l'armée d'occupation turque.

De cette tribune, on a tenté de donner une version et une interprétation différentes de celles qui sont généralement défendues et comprises par cette Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. Lorsque l'on parle des événements de 1963, il ne faut pas oublier l'insurrection armée contre le Gouvernement légal de la République et la décision délibérée des dirigeants chypriotes turcs de retirer leurs représentants du Parlement et des organes du Gouvernement, afin de préparer le terrain pour la division de facto actuelle de l'île.

En outre, il est bien connu, et cela a été confirmé par les trois rapports de la Commission européenne des droits de l'homme, suite aux recours intentés par la République de Chypre contre la Turquie, qu'un nettoyage ethnique a eu lieu à Chypre en 1974 avec le déracinement violent d'un tiers de la population chypriote de ses foyers et son expulsion des zones qui sont maintenant sous occupation turque. Il s'agit là d'un exemple classique de création de faits accomplis par l'emploi de la force.

On a déjà suffisamment dit sur l'histoire, et beaucoup de récriminations ont été formulées par une partie à l'encontre de l'autre. Nous avons maintes fois dit à nos compatriotes chypriotes turcs, et nous le répétons au Gouvernement turc, qu'il est grand temps de nous tourner vers l'avenir, un avenir radieux et prospère pour tous les Chypriotes, empreints d'un esprit de réconciliation, dans une Chypre pacifique, démilitarisée et réunifiée, membre de l'Union européenne, dans laquelle tous les Chypriotes vivraient dans des conditions de paix et de prospérité, avec la pleine protection de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales.

Nous voulons un avenir sans armées d'occupation, sans fils barbelés de division et sans souffrance humaine. En effet, comment peut-on sérieusement dire que les forces militaires massives turques qui ont envahi et continuent d'occuper 37 % du territoire chypriote depuis 26 ans constituent une force de pacification et de libération? Si ces forces avaient véritablement été des troupes de pacification ou de libération, comme la Turquie essaie de les présenter, le Conseil de sécurité, qui représente la sagesse collective de la communauté internationale, aurait-il demandé à maintes reprises leur retrait? Qui plus est, comment pourrait-on, devant cet organe, dire que les résolutions de l'ONU et leur appel au respect du droit international sont des descriptions romantiques et des évaluations irréalistes?

Un autre point que je voudrais mentionner, concerne les prétendues réalités à Chypre. On nous a demandé d'accepter, si nous voulons trouver une solution, ces soi-disant réalités sur le terrain. Ces réalités résultent naturellement de l'invasion turque et de ses sombres conséquences pour le peuple de Chypre. Une de ces dures réalités est l'importation de 98 000 Turcs du continent dans les zones occupées en vue de modifier la répartition démographique sur l'île. Une autre réalité est l'émigration massive de nos compatriotes chypriotes turcs des zones occupées et la menace permanente exercée par les 36 000 soldats de la force d'occupation turque cantonnée sur l'île. Cette menace est réelle. Elle se manifeste de temps à autre par des actes de provocation sur le terrain. C'est le cas par exemple de l'avance turque à Strovilia, suite à l'adoption, en juin dernier, d'une résolution par le Conseil de sécurité renouvelant le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Cet acte illégal a été décrit par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies comme une claire violation du statu quo. L'incapacité dans laquelle se trouve l'Organisation d'obtenir le retour au *statu quo ante* ternit son image et sa crédibilité. Peut-on imaginer les conséquences pour les relations internationales quand des nations sont forcées d'accepter des solutions basées sur des faits accomplis commis et perpétrés par l'emploi de la force militaire et d'actes unilatéraux? Pouvons-nous autoriser qu'un tel précédent ouvre la voie à la désintégration de tant de pays de par le monde? Quelles seraient en effet les conséquences pour les petits États dans un tel genre de prétendu ordre international, où le droit international s'applique de façon sélective et selon le bon vouloir des puissants?

La seule et vraie réalité, c'est ce besoin impérieux de paix et de réconciliation à Chypre, grâce à une solution mutuellement acceptable, dans les conditions établies par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes actuellement engagés dans la quatrième série de pourparlers indirects. Nous y sommes venus avec un esprit de souplesse et avec la volonté politique de parvenir à une solution qui pourrait être proposée par cette Organisation. Nous engageons la partie turque à saisir l'occasion et profiter de l'environnement favorable actuel pour parvenir à un règlement complet. Ce règlement sera fondé sur les résolutions du Conseil de sécurité, qui demandent l'établissement d'une République fédérale de Chypre composée des deux zones, des deux communautés, avec une seule souveraineté, citoyenneté et personnalité internationale, comprenant deux communautés politiques égales, comme cela est décrit dans la résolution 750 (1992) du Conseil de sécurité. La partie turque doit comprendre qu'un règlement doit être mutuellement acceptable et fondé sur le droit international et ne doit pas insister pour imposer sa volonté et un règlement basé sur des faits accomplis.

Nous devrions avoir pour objectif commun de trouver une solution honorable que chériront les futures générations de tous les Chypriotes, qu'ils soient grecs ou turcs. Notre but suprême est de léguer à ces générations un pays qui soit meilleur et dans lequel elles pourront vivre dans l'harmonie, la tolérance et la coopération.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant à la tribune, le Président de la délégation des États fédérés de Micronésie, S. E. M. Masao Nakayama.

**M. Nakayama** (Micronésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter le Président de son accession à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Forum du Pacifique Sud à l'Organisation des Nations Unies, qui comprend l'Australie, les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, et mon propre pays, la Micronésie.

C'est avec fierté que je félicite et salue chaleureusement notre voisin, l'île du Pacifique de Tuvalu, au sein de la famille des Nations Unies. Les membres de

notre groupe peuvent présenter une grande diversité en termes d'étendue terrestre et maritime, de population, de ressources disponibles, de développement économique, de structures sociales, de langues et de cultures, mais nous partageons tous un but commun pour le Pacifique qui repose sur la sécurité et la stabilité, la prospérité et les possibilités économiques pour nos peuples, ainsi que la durabilité de nos ressources. Dans ce même contexte, les pays du Forum du Pacifique Sud, représentés à New York, réaffirment leur volonté de jouer un rôle dans le soutien aux programmes de décolonisation de l'ONU pour les derniers territoires du Pacifique qui ne sont pas encore autonomes.

L'océan Pacifique occupe une place centrale dans la vie des peuples des îles du Pacifique. La préservation de cette ressource – qui contient la plus grande diversité marine du monde – est essentielle à notre développement économique futur. La vaste zone océanique contrôlée par nos membres dispose d'un riche potentiel halieutique, mais exige une gestion et un contrôle prudents pour suivre les pêches illégales, non réglementées ou non répertoriées, ainsi que d'autres menaces écologiques. Un succès majeur pour nous et nos partenaires qui pêchent dans des eaux lointaines, est la convention récemment adoptée par la Conférence multilatérale de haut niveau sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrants du Pacifique centre et ouest (A/54/429, par. 291). Cette convention protégera la dernière grande pêcherie de thon du monde.

La première réunion du processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, sous la coprésidence de l'Ambassadeur de Samoa, promet de jouer un rôle crucial dans le processus de préparation de l'examen des affaires maritimes par l'Assemblée générale. Les priorités maritimes identifiées par le Forum du Pacifique comprennent la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons; la recherche scientifique marine et l'assistance technique; et la délimitation des zones maritimes, y compris les plateaux continentaux.

La sécurité mondiale est devenue un environnement plus mouvant et incertain, avec de nouvelles menaces émergentes. Des événements cette année montrent que la réputation de stabilité et de paix dont jouit le Pacifique n'est en rien garantie. À la lumière des crises politiques aux Fidji et de l'agitation sociale aux Îles Salomon, les Ministres des affaires étrangères du

Forum se sont rencontrés au Samoa en août. Ils ont reconnu la nécessité d'une action régionale à entreprendre en considérant tous les membres comme faisant partie de la grande famille des îles du Pacifique. Par ce geste, le Forum doit montrer que d'une façon constructive, il est prêt à traiter les problèmes difficiles et sensibles, y compris les causes sous-jacentes des tensions et des conflits, comme l'ethnicité, les disparités socioéconomiques, le manque de bonne gouvernance, les contentieux territoriaux et l'érosion des valeurs culturelles. En conséquence, durant la rencontre du Forum du Pacifique, qui s'est tenu à Tarawa, Kiribati, ils ont décidé de recommander que leurs dirigeants et leur pays souscrivent à un certain nombre de principes et actions de base dont la foi dans la liberté individuelle dans le cadre de la loi; l'égalité des droits pour tous les citoyens sans distinction de sexe, de race, de couleur, de croyance et d'opinion politique; le droit inaliénable de la personne à participer, par le biais d'un système politique libre et démocratique, à la formation de la société dans laquelle elle vit; le soutien aux processus et aux institutions qui reflètent les situations locales et nationales, y compris le transfert pacifique du pouvoir; la primauté du droit et l'indépendance de la justice; un gouvernement juste et honnête; et la reconnaissance de l'importance et de l'urgence d'un développement économique, social et culturel équitable qui satisfasse les besoins élémentaires et les aspirations des peuples du Forum.

Les ministres ont créé un groupe de travail pour développer ces principes et des options d'action dans les cas où ces principes ne seraient pas respectés, en vue de les soumettre à l'examen des dirigeants du Forum, lorsqu'ils se réuniront à Kiribati.

Outre les désordres civils qui se multiplient, la région fait face à de nouvelles menaces du crime international et financier, du crime cybernétique et de l'immigration clandestine ainsi qu'au défi de la prévention et du contrôle de maladies transmissibles et de la pandémie du VIH/sida. La menace liée à l'accès incontrôlé aux armes légères, même en nombre limité, a été soulignée dans la région, ajoutant du poids à la décision des dirigeants du Forum, en 1997, de mettre en place une coopération régionale et un cadre légal pour contrôler la circulation des armes dans la région. Cette approche s'inscrit dans le cadre des efforts internationaux déployés pour combattre le trafic des armes de petit calibre, notamment de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères.

res sous tous ses aspects. L'action concernant un cadre légal a connu des progrès au point où nous attendons la distribution d'un projet de législation entre les pays insulaires du Forum avant la fin de l'année.

Dans le Pacifique, nous avons une relation étroite, en termes économiques et culturels, avec notre environnement naturel. Nous nous intéressons au développement de l'Index de vulnérabilité écologique. Nous remercions les divers gouvernements qui se sont engagés à fournir des fonds substantiels pour l'achèvement de la troisième phase des études entreprises par la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, et encourageons son adoption par l'Organisation des Nations Unies afin que les risques écologiques et naturels auxquels nous faisons face soient reconnus comme répondant aux critères d'éligibilité à une aide favorable et au traitement commercial accordé aux pays les moins avancés.

Action 21 et le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement restent l'orientation fondamentale pour protéger l'environnement et réaliser un développement durable. Des progrès sont nécessaires pour préparer l'examen de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 2002. Nous accordons une priorité particulière aux efforts internationaux destinés à mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto dès que possible. Nous sommes attachés au succès de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, prévue au mois de novembre. Nous nous félicitons de l'élaboration de moyens spécifiques tels que le mécanisme de développement non polluant qui promettent d'être utiles en permettant aux États insulaires d'assumer leurs responsabilités pour combattre les changements climatiques et s'adapter à leurs effets dans le cadre de leurs capacités nationales.

Des efforts accrus sont déployés dans la région pour créer des capacités de compréhension et de réaction face aux changements climatiques, y compris à travers des réseaux d'observation. Les petits États insulaires du Pacifique font face à des contraintes uniques en matière de développement. La plupart ont des économies de subsistance faibles avec une base d'exportation limitée. Les ministres de l'économie du Forum ont réaffirmé leur attachement au processus de réforme économique, sur la base de la bonne gouvernance, en vue de fournir une base économique saine assurant un développement social.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) reste le cadre international majeur pour la négociation de questions commerciales. Le Forum du Pacifique Sud a convenu d'envoyer une délégation du Forum à Genève et un groupe de travail de responsables commerciaux du Forum pour renforcer la coopération au sein de l'OMC et s'engager activement dans le débat sur la meilleure façon de renforcer le rôle de l'OMC dans le développement. Nous reconnaissons l'importance de trouver des voies assurant que la réforme du commerce permettra de contribuer non seulement à la croissance économique, mais également au développement et à l'égalité sociale et à un meilleur environnement.

L'économie de l'information fournit plusieurs opportunités, notamment pour les régions isolées telles que le Pacifique, mais elle nécessite également de nouvelles compétences et technologies. Des services de communication efficaces, y compris un système de réseaux modernes tel que le Réseau informatique des petits États en développement insulaires sont très importants pour réaliser le développement socioéconomique et surmonter les contraintes dues aux structures relativement coûteuses des télécommunications des îles du Forum. Une vision du Forum pour l'économie de l'information du Pacifique vise à développer un mécanisme approprié de coopération de régulateurs régionaux et d'organisations pertinentes. L'enseignement et la formation sont très importants pour renforcer l'adaptabilité des insulaires du Pacifique aux réformes économiques dans un monde et une région en pleine évolution. En appuyant l'enseignement, l'ONU peut aider à surmonter un des obstacles majeurs à la croissance économique et à l'atténuation de la pauvreté.

Le système des Nations Unies continue de jouer un rôle vital pour protéger les intérêts des petits États insulaires comme la plupart des membres du Forum du Pacifique Sud. Il est fondamental que l'Organisation reste puissante en s'adaptant et en répondant aux nouveaux défis tels que la mondialisation. Dans le même temps, le rôle central de l'Assemblée générale, avec sa composante universelle, doit être renforcé. Le Conseil de sécurité devrait être plus représentatif, plus transparent et plus démocratique pour répondre aux exigences d'un système international tout à fait différent. Il doit être réformé de façon substantielle pour répondre aux exigences contemporaines et aux conditions du monde d'aujourd'hui.

Nous nous félicitons du rapport Brahimi (A/55/305) et espérons voir la capacité de l'ONU ren-

forcée en vue de jouer un rôle clef en matière de maintien de la paix. Pour assumer ses responsabilités de sécurité collective, l'Organisation doit disposer d'un appui politique puissant et soutenu ainsi que de ressources financières et institutionnelles suffisantes. Un élément intégral de toute réforme serait un barème plus équitable pour déterminer le financement du maintien de la paix.

Le groupe du Forum du Pacifique Sud reste déterminé à assurer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

### **Programme de travail**

**Le Président** (*parle en anglais*): Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document publié sous la cote A/INF/55/3 qui contient un programme de travail et le calendrier des séances plénières. Ce document a été distribué dans la salle. Le calendrier a été établi en vue de faciliter l'organisation u travail des délégations et de s'assurer que la documentation pertinente sera prête lors de l'examen des points respectifs.

J'annoncerai au moment voulu les dates de l'examen des autres points de l'ordre du jour et je tiendrai l'Assemblée informée de tout ajout ou changement. Ces renseignements vous seront également communiqués dans les additifs au document A/INF/55/3.

Je voudrais rappeler aux membres que la liste des orateurs pour le point 10 de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation » est déjà ouverte aux inscriptions. Les listes d'orateurs pour d'autres points cités dans le document A/INF/55/3 sont également ouvertes aux inscriptions.

Je voudrais en outre annoncer les activités suivantes. La Conférence ONU/FAO pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour l'an 2000 aura lieu le mercredi 1er novembre dans l'après-midi. La Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement pour l'an 2000 aura lieu les matins du mercredi 1er et du jeudi 2 novembre.

Les annonces de contributions volontaires au programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour 2001 se tiendra le vendredi 10 novembre dans la matinée. L'annonce de contributions volontaires au programme pour l'année 2001 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient aura lieu le lundi 4 décembre dans la matinée. Les Membres sont priés de consulter le Journal pour de nouveaux détails sur les annonces concernant ces activités.

*La séance est levée à 13 heures.*